

# L'Albanie dans la Politique Étrangère de la France, 1919-1940

---

Stefan POPESCU<sup>1</sup>

Le *dialogue franco-albanais* jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle est épisodique, discontinu et conjoncturel. Jusqu'à l'indépendance, tout intérêt français pour l'Albanie s'inscrit dans la stratégie de la France de s'imposer dans l'Empire ottoman. En diverses occasions la France se montra favorable à la rectification des frontières en faveur des voisins de l'Albanie, car, réduire son territoire signifiait réduire le territoire ottoman.

L'expérience civilisatrice française qui s'opéra pendant plus de trois ans au cours de la Première Guerre mondiale à Kortcha, au sud-est de l'Albanie revendiqué par les Grecques, nourrira le nationalisme albanais qui va intégrer le *Regnum Albaniae* des Angevins et les dessins napoléoniens dans la démonstration d'une continuité étatique albanaise à travers les millénaires.

L'Albanie est l'une des plus petites puissances, mais elle représente un enjeu entre les Grands et les Moyens. La représentation française en Albanie est un poste difficile. Elle est un poste d'observation et non d'action. Avec la compétition économique, pétrolière en particulier, tout semble changer. Les divers desseins de sécurité collective appuyés par la France s'ajoutent pour transformer l'observation en action et, pour quoi pas, en prévision. Le manque de maturité de l'État albanais, le conservatisme des clans, la volonté de ménager les susceptibilités des voisins de l'Albanie, obligeront la France à ne voir dans ce qu'elle entreprenne que ce qu'elle peut en retirer comme avantage pour son influence.

## Problématiques

La richesse des problématiques du cas albanais n'est pas complètement négligeable et nous paraît justifier largement sa seule étude. D'après les recherches bibliographiques, le sujet nous est apparu n'avoir jamais été traité en tant que tel. En conséquence il supposait une recherche de documents d'un très grand intérêt politique : les décisions du Quai d'Orsay et du Conseil des ministres concernant la

---

<sup>1</sup> doctorant Institut Pierre Renouvin, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

stratégie française dans cet Orient de l'Europe que j'ai trouvées dans la collection des Documents Diplomatiques Français (DDF)<sup>2</sup>. D'autres collections de documents diplomatiques, britanniques,<sup>3</sup> américains<sup>4</sup> et italiens<sup>5</sup> ont été également consultés pour mieux situer la politique de la France, voir les objectifs convergents des Alliés ainsi que ceux qui divergent. Mais parallèlement à ce travail de documentation superficiel, il fallait consulter les deux sources essentielles que constituent les rapports des diplomates français à Scutari et ensuite, après 1923, à Tirana rassemblés au Quai d'Orsay. Rapports qui s'accompagnent tous des injonctions, des conseils, des demandes des ministères concernés, adressés aux représentants français en Albanie. C'est un flot continu et à double sens qui permet de répondre aux problématiques ci-dessus énoncées.

Les sources si abondantes et inédites que j'ai trouvées dans les Archives Diplomatiques, ont permis ce travail, dont l'accès est facile, il faut le dire. Elles présentent aussi des désavantages, pour le jeune historien qui peut être tenté de se laisser submerger par les documents, sans se résoudre à sacrifier dans sa recherche, les menus incidents qui ont retenu, un instant, l'attention des chancelleries. « Parce qu'il se trouve en face d'une série bien coordonnée d'instructions et de rapports, il éprouve une impression de sécurité. Or les instructions s'appliquent souvent à ne pas dire l'essentiel, et les rapports qui donnent des instructions au jour le jour omettent tout aussi souvent la recherche des causes »<sup>6</sup>. Donc on ne peut pas omettre la portée relative des sources diplomatiques, avec tout l'appui essentiel pour ce mémoire. Celles-ci sont complétées par l'étude des différents ouvrages, mémoires et articles publiés soit à l'époque envisagée, soit après.

Pendant la Première Guerre mondiale, le débat sur l'avenir de l'Albanie occupe une place plus que marginale. D'autres problèmes sont plus importants à l'ordre du jour : l'effondrement de l'Autriche-Hongrie modifie radicalement les données, d'autant plus que la France n'a même plus à partager avec la Russie son influence dans les Balkans. On mentionne pour cette époque, les travaux des géographes français réunis dans le Comité d'Études chargé par Aristide Briand, d'étudier dès 1917 les tracés des frontières dans l'Europe. Tous les procès-verbaux de ces séances, du 28 février 1917 au 2 juin 1919, se trouvent à la Bibliothèque de l'Institut de France, Papiers

---

<sup>2</sup> DDF, 1915, Tome I (1<sup>er</sup> janvier-25 mai), Pie-Peter Lang, 2002; Ibidem, 1920, Tome I (10 janvier-18 mai), Paris, Imprimerie Nationale, 1997

<sup>3</sup> Documents on British foreign policy, 1919-1939, Third Series, His Majesty's Stationery Office, London, 1949

<sup>4</sup> Papers Relating to the Foreign Relations of the United States. The Paris Peace Conference 1919. Volume V, United States Government Printing Office, Washington, 1944

<sup>5</sup> I Documenti Diplomatici Italiani, Settima serie : 1922-1935, Roma, La libreria dello stato, 1967

<sup>6</sup> Cf. René Girault, « Introduction », in Pierre Renouvin, Histoire des relations internationales, I, Hachette, 1994, p. V-VI

Charles Benoist (créateur du Comité, dossier 4543).<sup>7</sup> À partir de 1919, ils ont été publiés. La naissance d'une République à Kortcha dès 1916, au sud-est d'Albanie, sous l'inspiration certes des autorités militaires françaises, n'a pas été sans soulever, la plume de certains journalistes et auteurs français. Robert Vaucher écrit, dans *L'Illustration* du 7 avril 1917, un article sur la ville. De Mazière journaliste au *Petit Parisien*, se rend même à Kortcha pour écrire un article favorable à Descoins dans le journal du 10 mai 1917. Certains protagonistes de la mission militaire française eux-mêmes, ont raconté par écrit leur activité et leur sympathie pour la cause albanaise. C'est le cas du chef de la mission, le colonel Descoins, qui nous a laissé son témoignage précieux couvrant les premiers six mois de cette petite république<sup>8</sup>, ainsi que le grand historien de la Rome antique Jérôme Carcopino, alors jeune officier dans l'Armée d'Orient. D'autres présentent la topographie, les richesses naturelles et la géologie des confins administrés par la France jusqu'en 1920<sup>9</sup>. À cette époque, reprend donc le débat pour le droit à l'existence ou non de l'Albanie comme nation de l'Europe. Il s'agit alors d'un combat pour la défense de sa cause et certains travaux à ce titre attirent particulièrement l'attention. On trouve, avant tout, les ouvrages publiés par des français qui sont en effet les porte-parole de certaines personnalités albanaises. D'Estournelles de Constant et Émile Kahn, mènent le même combat, lors d'une conférence à la Sorbonne qui sera publiée sous le titre de *l'Albanie et la paix de l'Europe*<sup>10</sup>. Ensuite, les Albanais, eux-mêmes, commencent à exposer leur point de vue. En effet jusqu'à la Grande Guerre, ce sont des étrangers qui exposent la question albanaise. En 1919, la délégation albanaise à la Conférence de la Paix, est présidée par l'archevêque catholique de Scutari Mgr. Bumçi. Celui-ci va publier à Paris, le point de vue de l'Albanie devant la Conférence de la Paix.<sup>11</sup> L'ancien Président du

---

<sup>7</sup>En ce qui concerne les publications, un grand avantage pour les historiens est que les rapports issus des travaux du Comité furent imprimés très tôt, même si leur diffusion fut quelque peu différée. Cf. *Travaux du Comité d'Études*, tome II, *Questions européennes*, Imprimerie Nationale, 1919. Des cartes accompagnent le tome. Voir aussi l'article de Jean Brunhes, « Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie », in *Questions européennes*, 1919 et, une étude plus générale mais très utile ce de Jacques Barièty, « La Grande Guerre (1914-1919) et les géographes français », *Relations Internationales*, n° 109, printemps 2002, pp. 7-24

<sup>8</sup>Général Descoins, *Six mois d'histoire de l'Albanie* (novembre 1916-mai 1917), *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale* (Extrait des numéros d'octobre 1929 et janvier 1930), Paris, A. Costes, 1930 ; Jérôme Carcopino, *Souvenirs de la guerre en Orient. 1915-1917*, Paris, Hachette, 1970

<sup>9</sup> Jacques Bourcart, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Delgrave, 1922 ; Ibidem, *Observations nouvelles sur la stratigraphie de l'Albanie moyenne*, Note présentée à la séance du 30 mars 1925. Société géologique de France, Paris, 1925

<sup>10</sup>D'Estournelles de Constant, Emile Kahn, *L'Albanie et la paix de l'Europe*, Paris, Ligue des droits de l'homme et du citoyen, 1920.

<sup>11</sup>*L'Albanie. Mémoire présenté à la Conférence de la Paix*, s.l., s.d.

Conseil albanais, Essad Pacha, lui aussi, va diffuser à Paris, sous l'inspiration probable de Léon Krajewski, son *Mémoire sur l'Albanie*.<sup>12</sup>

À la fin de la guerre et dans les années qui suivirent, on observe une meilleure compréhension du problème albanais en France. Ainsi en 1921 et 1922, Justin Godart nous offre deux rapports complets sur l'état de la nation albanaise, défendant ardemment ce pays et ses habitants. Le premier ouvrage<sup>13</sup> de ce sénateur lyonnais et ancien ministre est le résultat d'un voyage effectué de mars en mai 1921. À la fois récit, bilan et analyse politique, le rapport essaye de montrer que les Albanais constituent une vraie nation, qu'ils ont droit à un État et que les frontières définies en 1913 sont celles qui conviennent. La préface est signée par son ami et collaborateur d'Estournelles de Constant. Dès la publication ce premier rapport, Godart accomplit une seconde mission un an après le voyage précédent, au mois de mai, de nouveau au nom de la Dotation Carnegie. Le rapport, bien plus court se donne pour objectif de montrer comment le nouvel État albanais est viable politiquement et économiquement. En 1925, on voit apparaître le premier numéro de la revue *Albania*, éditée par la mission archéologique française<sup>14</sup>. Même si son but officiel est de présenter les résultats des fouilles, elle représente la voix de la France en Albanie dans des articles très divers et les points de vue exprimés par différentes personnalités françaises. À cette époque-là, l'archéologie est souvent comprise comme une sorte d'avant-garde culturelle, passant devant le politique.

Les sources secondaires qui méritent d'être mentionnées, ne sont pas nombreuses. Notre attention a d'abord été retenue par le mémoire de D.E.A. de Monsieur Renaud Dorlhiac concernant *Les territoires albanais sous administration française entre 1916 et 1920*.<sup>15</sup> Ce travail représente, sans doute, un point de référence importante dans le paysage historiographique du problème, par la richesse des problématiques abordées. Malheureusement, l'ouvrage manque d'un regard critique sur les sources qui d'ailleurs pourraient être complétées. Ajoutons dans la même direction, l'article intéressant d'Étienne Augris, publié dans le numéro 4 de la revue de *Balkanologie*.<sup>16</sup> Dans la même ligne, monsieur Jean-Noël Grandhomme, professeur à l'Université Marc Bloch-Strasbourg II s'interroge : « La France en quête d'influence en Albanie ? » et répond dans le titre même : « La République de Korça et la zone

---

<sup>12</sup> Essad, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919

<sup>13</sup> Justin Godart, *L'Albanie en 1921*, Paris, PUF, 1922

<sup>14</sup> *Albania. Revue d'archéologie, d'histoire, d'art et des sciences appliquées en Albanie et dans les Balkans*, Année MCMXXV, Casa Editrice Bestetti & Tumminelli, Milano-Roma, Paris

<sup>15</sup> *Les Territoires albanais sous Administration française (1916-1920)*, Mémoire de DEA présenté par Renaud Dorlhiac sous la direction de Gilles Veinstein à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHSS), session de juin 1999

<sup>16</sup> Étienne Augris, « Korçë dans la Grande Guerre. Le Sud-est albanais sous Administration française (1916-1918) », *Balkanologie*, n°4, décembre/2001, p.3-15

d'occupation(1916-1920) ». <sup>17</sup> Selon nous il ne s'agit pas d'une quête d'influence en Albanie et encore moins après la signature du traité de Londres de 1915 avec l'Italie. Les objectifs de la France étaient essentiellement militaires ; quant aux Albanais, ils ont profité de cette tranquillité et de certains officiers français conquis par l'Albanie, pour mener une politique nationaliste. La France d'ailleurs n'a pas valorisé ultérieurement, comme elle l'a fait dans les autres pays de l'Europe médiane, sa présence militaire et politique sur le sol albanais. Les mots qui ne cessent de glorifier la grande amitié franco-albanaise doivent, selon moi, être critiqués d'une manière scientifique. Dans le même volume, un autre article a attiré notre attention. C'est l'étude de Francine Roussanne Saint-Ramond, docteur en histoire, concernant les états balkaniques après la première guerre mondiale<sup>18</sup>. L'auteur reprend quelques idées de Jacques Ancel, de Georges Castellani, et alii pour nous faire-part de quelques réflexions sur la situation des États balkaniques de 1918 à 1925.

Précisons que j'ai regardé avec la plus grande attention l'ouvrage de Veniamin Toçi sur La pénétration du capital monopoleur étranger en Albanie et l'attitude des milieux démocrates de 1921 à 1925.<sup>19</sup> Les problèmes sont traités par l'auteur sous l'influence de la pensée d'Enver Hodja, à une époque d'isolationnisme presque total ce qui peut être compréhensible. Ce qui l'est moins c'est la façon de Monsieur Toçi d'utiliser presque exclusivement les documents diplomatiques italiens pour aborder les impérialismes français, britanniques et américains. Il en résulte un regard très unilatéral sur le plan strict de l'information.

Certes, les investigations concernant les relations entre la France et les autres états intéressés dans la question albanaise, étaient non seulement utiles, mais indispensables.<sup>20</sup> Les ouvrages généraux n'ont apporté qu'un complément utile, sans doute, mais souvent extérieur. Une dernière remarque s'impose. C'est une dette d'honneur de mentionner les ouvrages méthodologiques, véritables outils, souvent anonymes, sans lesquels l'interprétation des sources et leur mise en forme,

---

<sup>17</sup> Jean-Noël Grandhomme, « La France en quête d'influence en Albanie ? La République de Korça et la zone d'occupation(1916-1920) », in Claude Carlier, Georges-Henri Soutou(coord.),1918-1925 : Comment faire la paix ?, Economica, 1999,p.101-124

<sup>18</sup> Francine Roussanne Saint-Ramond, « Les États balkaniques après la Première Guerre Mondiale vers un nouveau départ ? », Ibidem, p.125-135

<sup>19</sup> Veniamin Toçi, Ndërhyrja e kapitalit të huaj në Shqipëri dhe Qëndrimi i Qarqeve demokratike(1921-1925), Tiranë, Akademia e Shkencave e RPSH, Instituti i Historisë, 1974

<sup>20</sup> François Grumel-Jacquignon, La Yougoslavie dans la stratégie française de l'entre-deux guerres (1918-1935). Avantages et inconvénients d'une amitié de revers, École doctorale des mondes contemporains, Thèse d'Histoire Contemporaine, UFR d'Histoire de l'Université de Paris IV-Sorbonne, Tome 1, Directeur de thèse : Monsieur le professeur J.H. Soutou, 1999 ; Alexandre S. Mitrakos, France in Greece during World War I : a study in the politics of power, New York : Columbia University Press, 1982, East European Quarterly

l'intégration de mes résultats dans l'histoire des relations internationales, n'auraient jamais été possibles.<sup>21</sup>

Par les sources auxquelles j'ai pu accéder, je pense donc avoir pu retrouver la trace de toutes les questions importantes posées à la politique albanaise de la France à travers la période étudiée, et le travail que je présente aujourd'hui me semble nécessiter par la suite soit des monographies particulières, soit une étude chronologique pour la période suivante.

### *L'état des rapports franco-albanais en 1919/1920*

Après la prise sur Naples, à la suite de la bataille de Bénévent, le frère vaillant de Saint Louis, Charles d'Anjou se propose de s'emparer du littoral albanais. En tant que prince de Morée, il avait des prétentions sur Constantinople et il s'était assuré un titre de légitimité en concluant, six ans après le retour des Paléologues sur le trône byzantin, un traité de cession avec le dernier empereur latin, Baudouin II. Par ce traité de Viterbe, les Angevins obtiennent la cession du pays de Michel d'Épire et tout ce que les empereurs sollicitaient dans les régions albanaises et serbes de l'Occident de la Péninsule. Il y a une distinction expresse entre l'Albanie et la Serbie. L'Albanie était considérée dans cet acte comme un *regnum*, comme un pays bien déterminé, et, en 1272, Charles d'Anjou négociait avec les nobles<sup>22</sup> de ces régions pour la reconnaissance de sa propre personne et de celle de son fils comme rois d'Albanie (*reges Albanie*). Le second représentant de ces rois, Jean de Noytel, est envoyé, dit le diplôme lui-même, « pour prendre possession du royaume d'Albanie » (*ad recipiendum regnum Albanie*).<sup>23</sup>

Les troupes napolitaines occupèrent Corfou et Avalona. En 1272 Durrës, comprise dans la province royale, obtint un privilège, et Charles lui accorde un vicaire, un « capitaine des Albanais », *capitaneus Albanorum*, appartenant à l'ethnie albanaise elle-même. Cette même année le vice-roi d'Albanie, le « maréchal », était Guillaume Bernard, de nationalité française.<sup>24</sup>

*Cette expansion napolitaine faisait partie, du reste, de la grande expansion nationale française au moyen-âge, qui, en passant par Naples, se dirigeait vers cet Orient où les mêmes Français avaient créé, dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, ces États de croisade.*<sup>25</sup> Après Charles I et Charles II le Boiteux, l'Albanie eut même un maître français lui appartenant en propre dans le prince Philippe de Tarente.

---

<sup>21</sup>Claude Carlier, Georges-Henri Soutou, op.cit.; Georges-Henri Soutou, « L'impérialisme du pauvre : la politique économique du gouvernement français en Europe centrale et orientale de 1918 à 1929. Essai d'interprétation », *Relations Internationales*, 1976, n°7, p.219-239 ; André Nouchi, « L'État français et les pétroliers anglo-saxons : La naissance de la Compagnie française des pétroles(1923-1924) », *Ibidem*, p.241-259.

<sup>22</sup> Il me paraît plus proche de réalité de les considérer une sorte de majores terres.

<sup>23</sup>N. Iorga, *Brève histoire*, op. cit., p. 25-27

<sup>24</sup> *Idem*

<sup>25</sup> *Idem*

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un missionnaire français qui visita l'Albanie et servit dans la ville d'Antivari nous a laissé des renseignements très précieux : « Licet Albanenses aliam omnino linguam a latina habeant et diversam tamen litteram latinam in uso et in omnis suis libris. »<sup>26</sup> C'est le premier document qui fait mention d'une langue albanaise écrite. Il s'agit du témoignage d'un évêque français. Ce missionnaire se nommait Guilielmus Adae, connu sous le nom de Brocardus Monacus. En 1332, Brocardus écrit un ouvrage pour le prince Philippe de Valois, dans lequel on trouve des notes intéressantes sur les terres albanaises de l'Époque. Cet ouvrage parut au moment où les rois de France faisaient des préparatifs pour de nouvelles croisades. Brocardus conseille au roi de France de prendre un raccourci ; il lui propose trois routes vers l'Orient ; l'une d'elles traversait l'Italie, passait à Brindisi puis à Dyrrhachium et delà continuait jusqu'à Constantinople.<sup>27</sup>

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les lettres françaises comptent plusieurs productions littéraires ou historiques qui traitent de la vie et de l'époque de Scanderbeg. Jacques de Lavardin<sup>28</sup> fait paraître l'Histoire de George Castriote, Roi d'Albanie, en 1597, soit 129 ans après la mort du personnage. On mentionne aussi les étroites relations entretenues de 1612 à 1619 par le duc de Nevres avec les Beys qu'il avait cherché à entraîner dans sa croisade contre les Ottomans.<sup>29</sup>

En 1691, on mentionne pour la première fois le consulat français à Durazzo, créé par l'Ambassade de France à Constantinople comme dépendance du consulat de Salonique.<sup>30</sup> Nous sommes à l'époque des capitulations qui impose à la France l'ouverture d'un consulat à Durrës,<sup>31</sup> car une centaine de négociants turcs et grecs, installés à Scutari, Elbasan, Voscopoly, . . . , Janina et Salonique exportent chaque année à Venise par des navires français. D'autre part, il fallait faciliter le transport des dépêches du Roi, auxquelles les routes postales ordinaires sur la mer ou sur terre étaient interdites par des guerres ou des révoltes.<sup>32</sup> À cette époque l'arsenal de Toulon tirait des terres albanaises les plus beaux bois qu'employaient les constructions navales. Les comptoirs qu'avaient établis en Épire pour la commodité de leur commerce les

---

<sup>26</sup> Guilielmus Adae ou Brocardus Monacus, *Directorium ad facienda*, lib. I, apud Ch. Kohlel, *Recueil des historiens des croisades*, Paris, 1906, vol. II, p. 487

<sup>27</sup> apud André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, 1942, p. 29

<sup>28</sup> Jacques de Lavardin Seigneur de Plessis-Burrot, *L'Histoire de George Castriote, Roi d'Albanie*, Paris, 1597

<sup>29</sup> Berger de Xivrey, « Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans la Magne par le duc de Nevres », *Bibliothèque de l'École de Chartes*, juillet-août 1841

<sup>30</sup> *Correspondance des consuls de France à Durazzo 1699-1726*, Inventaire par Christian Gut, directeur des Services d'Archives de Paris et l'Île de France, Sofia, 1978

<sup>31</sup> Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les commerçants français obtiennent des sultans des actes qui leurs permettent d'exercer leur trafic, dans certains ports de la mer Noire, puis dans la Méditerranée orientale.

<sup>32</sup> A. Boppe, *op.cit.*

Boulle, les La Salle, les Dupré, avaient dès 1702, amené la Cour à faire résider à Arta un agent ayant le titre de consul à Saranda, La Saillade (Sayadès) et la Pargue (Parga)<sup>33</sup>.

Ronsard et Lamartine ont célébré les beautés de la nature de ce pays de montagnes. Les faits d'armes de Skanderbeg, qui organisa au XV<sup>e</sup> siècle la résistance contre l'invasion ottomane, ont été retracés dans des ouvrages d'historiens français. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les diplomates français se sont distingués par leurs éminentes contributions à l'albanologie. Les consuls de France à Scutari, Hyacinthe Hecquart et A. Degrand ont publié leurs souvenirs de la Haute Albanie.<sup>34</sup> François Pouqueville, résident français auprès du vizir Ali Pacha de Jannina, fait paraître ses récits de voyages sous le titre : *Voyages en Morée, à Constantinople, en Albanie et dans plusieurs autres parties de l'Empire ottoman pendant les années 1798,1799,1800 et 1801*<sup>35</sup>. En mettant la Dalmatie sous la domination française, le traité de Presbourg (le 26 décembre 1805) ramène l'attention de la France sur l'Albanie. Le régiment albanais que le colonel Minot essaya, sous la direction du général Donzelot, d'organiser dans les Îles ioniennes confirme cet intérêt particulier.<sup>36</sup>

Le sud albanais a fait l'objet de l'attention d'un autre diplomate français à Jannina, Auguste Dozon, quelques décennies plus tard<sup>37</sup>. Antoine Louis Vasse, qui exerça des fonctions de vice-consul à Prishtina (1811), au centre du vilayet de Kosovo, nous présente pour la première fois les effets pratiques de la « nouvelle route continentale qui passe par ce territoire et qui, devait assurer l'approvisionnement de l'industrie française en matières premières »<sup>38</sup>. Pour toute cette époque les relations internationales dans le sud-est de l'Europe sont dominées par l'ouverture de la *succession* de l'Empire ottoman. De ce point de vue l'Albanie, territoire ottoman, fait partie du « problème oriental ». Jusqu'à la décision de la Conférence de Londres de 1913 tout intérêt français pour l'Albanie s'inscrit dans la stratégie de la France de s'imposer dans l'Empire ottoman.<sup>39</sup> En 1878

---

<sup>33</sup> A. Boppe, « Le consulat général de Morée et ses dépendances », *Revue des Études grecques*, XX, n° 87, janvier-avril 1907

<sup>34</sup> Hyacinthe Hecquart, *Histoire de la Haute Albanie*, Paris, 1858 ; Degrand, *Souvenirs de Haute-Albanie*, Paris, 1901. H. Hecquart a été consul de France à Scutari, entre 1854-1856. Son livre est un aperçu assez complet qui parle de l'origine des Albanais, de leur division en tribus, de leur langue, des villes, des forteresses et des églises. À l'aide des prêtres catholiques albanais, il a parcouru toute la Haute Albanie et rassemblé de la bouche du peuple la plus grande partie de la loi coutumière connue sous le nom de Code de Leka Dukagjini.

<sup>35</sup> F.C.H.L. Pouqueville, *Voyages en Morée, à Constantinople, en Albanie et dans plusieurs autres parties de l'Empire ottoman pendant les années 1798,1799,1800 et 1801*, Paris, Gabon, 1805, 3vol..

<sup>36</sup> A. Boppe, *L'Albanie et Napoléon (1797-1814)*, Paris : Hachette, 1914, p.240

<sup>37</sup> P.Argonne (le pseudonyme de A. Dozon), *Manuel de la langue chkipe ou albanaise*, Paris, 1881 ; *Ibidem*, « Excursions en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, juin 1875

<sup>38</sup> Ymer Jaka, « Une représentation diplomatique de Napoléon I<sup>er</sup> à Prishtina », *Kosovo*, 1974, p.413-434

<sup>39</sup> Cf. J. Thôbie, *Intérêts et impérialismes français dans l'Empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, Imprimerie Nationale, 1977



ainsi qu'en 1881 la France se montra favorable à la rectification des frontières en faveur de la Serbie et du Monténégro. En effet réduire l'Albanie signifiait réduire le territoire ottoman, mais conjointement avec l'Autriche-Hongrie, la France propose et obtient lors du Congrès de Berlin, un protocole sur les privilèges et les libertés de la région catholique de Mirdita. Jusqu'en 1917, elle appuyait purement et simplement, la politique de Saint-Pétersbourg qui visait l'octroi à la Serbie d'un couloir traversant le territoire albanais avec Saint-Jean-de-Medua comme port. Pourtant, la France a joué un rôle modérateur, pendant les deux crises balkaniques de 1912-1913. Par les biais de la Russie, la France tente alors, de modérer les appétits territoriaux de la Serbie et du Monténégro pour éviter une nouvelle guerre.<sup>40</sup>C'est à cette époque que la question albanaise éclate. Dans la presse et la littérature de l'époque, l'indépendance du pays provoque la surprise. L'Albanie paraît mystérieuse et Gabriel Louis Jaray publiait en 1913, un ouvrage portant le titre *l'Albanie inconnue*<sup>41</sup>, qualifiant la contrée encore peu explorée comme la plus sauvage d'Europe. Sa langue, constituant un rameau indépendant parmi les langues indo-européennes, intriguait. On peut lire, en effet, que « le Sahara est mieux connu et le Tibet à peine plus mystérieux ».<sup>42</sup>Ce sont des mots qui nous étonnent d'autant de plus qu'en 1912, Émile Legrand avait fait paraître une bibliographie albanaise des ouvrages publiés du XV<sup>e</sup> siècle à 1900.<sup>43</sup> La plus part des spécialistes français estiment qu'en raison de leur division, les Albanais ne peuvent constituer une nation. Les défenseurs de la cause albanaise, comme le colonel Lamouche<sup>44</sup>, sont assez rares et sont noyés dans la masse des balkanophiles. On a donc à l'époque de l'indépendance, une presse française partisane.<sup>45</sup> Le fait que le principal soutien à l'indépendance albanaise émane de l'Empire austro-hongrois et accessoirement de l'Italie, n'échappe pas à la presse et la rend encore plus véhémement. Pour un journaliste comme Henry Barby<sup>46</sup> l'équation est simple : l'Albanie est soutenue par l'Autriche-Hongrie et l'Italie, elles-mêmes alliées à l'Allemagne ; les États balkaniques avoisinants, sont les protégés de la Russie mais également de la France. Il y a aussi des voix favorables aux arguments autrichiens. Saint-Brice écrit en 1912 : « Pour l'Italie, la coopération avec l'Autriche est imposée par la question albanaise. Les deux riverains

---

<sup>40</sup> Raymond Poincaré, *L'Europe sous les armes*, Paris, 1913, p.169

<sup>41</sup> Gabriel Louis-Jaray, *L'Albanie inconnue*, vol.1, Paris : Hachette, 1913

<sup>42</sup> Francis Delaisi, « L'autonomie albanaise », *Aspirations Autonomistes*, XIX, Paris, Félix Alcan, 1913, p.109-133

<sup>43</sup> Émile Legrand, *Bibliographie albanaise*, Paris, 1912

<sup>44</sup> Léon Lamouche, « L'indépendance albanaise et le débouché serbe sur l'Adriatique », *Revue politique et parlementaire*, n° 10, janvier 1913

<sup>45</sup> Cf. Odile Daniel, « La nationalité albanaise vue par les Français de l'époque de l'Indépendance », in Georges Castellan (sous la direction de), *La crise balkanique de 1908 à 1912 et l'Indépendance de l'Albanie*, Paris, Publications Langues' O, 28-30 octobre, 1982, p.47-59

<sup>46</sup> Cf. Henry Barby, *Les Victoires serbes*, Paris: Bernard Grasset, 1913

se sont mis d'accord en vue de créer, au cœur des Balkans une Suisse neutre. Tout fléchissement dans la politique européenne compromettrait cette œuvre de salut. »<sup>47</sup>

Si l'effet d'une presse partisane est ressenti dans la politique du Quai d'Orsay, ce sont surtout les alliances de la France avec la Russie, les États balkaniques et jadis l'Empire ottoman, qui définissent la ligne de conduite du gouvernement à l'égard de l'Albanie. Pour la France, le sort de la petite Albanie n'est intéressant que dans la mesure où il constitue l'un des aspects du problème oriental et adriatique, et, bien évidemment, une pomme de discorde entre les deux blocs antagonistes. Les Autrichiens, dès que le principe de l'indépendance admis, affectèrent de considérer l'Albanie comme un État déjà constitué, pensant y établir leur suprématie sous le couvert de leur protégé Ismail Qemal Bey. Mais en réalité le pays n'avait encore aucun statut. À ce moment là, l'ambassadeur de la France au Royaume-Uni, était Paul Cambon.<sup>48</sup> Il obtint la constitution d'une commission de contrôle international pour éviter l'installation des Autrichiens et des Italiens en Albanie. Dès le point de départ et dès la base des discussions fixée, il dut s'opposer sans cesse aux décisions hâtives qui tendaient à mettre fin à ce contrôle. Il chercha à constituer des organismes stables « dans un pays absolument amorphe, sans unité, partagé entre des clans barbares et rivaux, où aucun service n'était organisé »<sup>49</sup>. Grâce à ses efforts, les commissaires des puissances purent établir les cadres d'un État avant que la désignation du prince de Wied ne lui procurât un mbret.<sup>50</sup> On trouve là, une preuve du fait que la France était bien décidée à jouer un rôle de premier plan. Paris fut d'ailleurs, le premier à nommer son représentant à la Commission Internationale de Contrôle (CIC) en la personne de Léon Krajewski.<sup>51</sup> Les instructions qu'il devait suivre, révèlent l'intention de la France de s'assurer en Albanie un secteur où elle ferait directement valoir ses intérêts. La France trouvait-elle peut être un point d'appui pour une plus grande pénétration dans la région des Mirdites « avec son ancienne autonomie » ? À ce propos le Quai d'Orsay avait informé Krajewski que le « Gouvernement de la République est disposé à continuer aux Mirdites la protection morale que nous leur avons toujours accordée ».<sup>52</sup> On retrouve ici l'expression d'une politique bien réfléchie qui pousse la

---

<sup>47</sup> « Que veut Autriche », *Le Journal*, 12/12/1912, p.1

<sup>48</sup> (1843-1924). Il se lance dans la diplomatie cinq ans avant son frère, Jules, en 1882 comme ministre plénipotentiaire à Tunis. En 1886, il est ambassadeur à Madrid, puis à Constantinople, en 1891. Il termine sa carrière à Londres où il est nommé en 1898 et où il reste plus de vingt années. Il participe à la Conférence de Londres entre 1912-1913. Il prend sa retraite en 1919 à l'âge de 76 ans. Cf. A. Frangulis (coordonnateur), *Dictionnaire Diplomatique*, vol. I, Paris, Académie Diplomatique Internationale, 1933 ; voir aussi Paul Cambon, *Correspondances, 1870-1924*, vol. III, 1912-1924. *Guerres balkaniques*, 1946, 455 p.

<sup>49</sup> Paul Cambon, *Ambassadeur de France (1843-1924)*, Paris, Plon, 1937, p.258-259

<sup>50</sup> Roi, en albanais

<sup>51</sup> Vice-consul à Mossoul en 1904, à Uksub-Skopje en 1906, puis consul à Djeddah en 1909 et à Scutari d'Albanie, la même année. Cf. Frangulis, *op.cit.*

<sup>52</sup> Arben Puto *L'indépendance albanaise et la diplomatie des Grandes Puissances*, Tirana, 8 Nëntori, 1982, p.305. Voir la carte n° 1.

France à évaluer les chances des candidats français au trône de l'Albanie : le prince Louis-Napoléon<sup>53</sup>, le prince Sixte de Bourbon Parme<sup>54</sup> et le duc de Montpensier<sup>55</sup>. Mais elle va finir par accepter la candidature du prince allemand Guillaume de Wied, le neveu favori de la reine Élisabeth de Roumanie, comme « une reconnaissance du rôle utile joué par la nation roumaine comme facteur de l'équilibre entre les peuples balkaniques et son action pacificatrice dans le dernier conflit »<sup>56</sup>. On voit bien ici le refus français de reconnaître une candidature allemande et la volonté d'attirer la Roumanie du côté de l'Entente. Le ministre de France, le vicomte de Fontenay, était à la tête de la légation à Durazzo dès le début de juin 1914.<sup>57</sup> Il va rester en poste même après le départ du Prince. À ce sujet Paul Cambon considérait que le maintien d'un représentant diplomatique auprès d'un gouvernement qui n'existe pas présente « plein d'inconvénients » : « Nous faisant les intermédiaires d'Essad pacha auprès des Puissances et lui garantissant indirectement l'exécution des décisions prises à Londres, c'est prendre des responsabilités qui ne manqueront pas de devenir embarrassantes... »<sup>58</sup>

Le début de la première guerre mondiale changera les dates du problème albanais. Il ne s'agit plus seulement du statut de l'Albanie, ni de quelques districts contestés de cette région : l'édifice des traités élevé au cours d'un siècle s'effondre. La

---

<sup>53</sup> DDF, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, doc. N°133, p.161.

<sup>54</sup> Agé de 27 ans, le prince Sixte est l'un des dix-neuf enfants du neveu du comte de Chambord. Il est le frère de l'archiduchesse Zita, la belle-sœur de l'archiduc François-Ferdinand. Il a étudié le droit et les sciences-politiques. AMAE, Nouvelle Série, Turquie, vol. n°258, 25 février 1913, dépêche 49 de Dumaine

<sup>55</sup> Sur le duc de Montpensier, le tsar Nicolas II fut gai : « Il a vingt-sept ans. Je lui ai ri au nez quand il m'a parlé de sa manie de se faire roi d'Albanie. Quelle idée ! Si c'est pour avoir un territoire de chasse, je comprends ce goût-là, mais il y a d'autres moyens de le satisfaire. » d'après Ernest Judet, Georges Louis, Quatorzième Edition, Paris, MCMXXV, p.228 ; Archives Nationales de France, F7 13194 –Dossier sur le duc de Montpensier, prétendant au trône d'Albanie, 1884 –1924.

<sup>56</sup> Documents Diplomatiques. Les événements de la péninsule balkanique. L'action roumaine (20 septembre 1912- 1<sup>er</sup> août 1913), Bucarest, Imprimerie de l'État, 1913 (Déclaration faite par S.E.M. Doumerque, Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à la Commission des Affaires étrangères de France, le 24 décembre 1913)

<sup>57</sup> Vicomte Joseph de Fontenay (1864-1946). Ministre en Albanie de 1914 à 1917. Frangulis, op.cit.. Pendant la guerre, la Légation de France à Durazzo a été habitée par les Autrichiens. AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 1, Lettre n° 186, Belgrade, le 1 mai 1919, le Ministre de la République française auprès le Gouvernement serbe à Pichon, n° 9

<sup>58</sup> DDF, T. n° 1021, chiffré, Londres, le 10 novembre 1914, Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres à M. Delcassé, Ministre des Affaires Étrangères, a.s. Réponse à votre télégramme n° 680, doc. 503, p. 493. À l'intérieur du pays, pendant la première partie de la guerre, deux forces politiques se disputaient le pouvoir en Albanie ; d'une part l'Union, favorable à la restauration turque, et subsidiairement aux Empires centraux, de l'autre Essad Pacha et ses partisans, dont les sympathies semblent avoir été aux Alliés.

question Adriatique est ouverte de nouveau et elle ne sera résolue qu'après dix années de combats et de débats.

En ce qui concerne le sort de l'Albanie, la grande discussion concerne le traité de Londres du 26 avril 1915. Cet accord est un compromis difficilement aménagé par la France entre l'Italie et la Russie qui veut éviter un second sacrifice de la Serbie dans la question de l'accès à la mer.

Dès avant l'ouverture des négociations avec Rome, d'ailleurs, l'Albanie était vouée par les Alliés au démembrement ; le 21 novembre 1914, déjà, le Tsar exprimait à l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, Maurice Paléologue, son plan à cet égard. Citons ce diplomate : « ... Déployant une carte des Balkans, il m'expose à grands traits que la Serbie s'annexerait la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie et le nord de l'Albanie ; la Grèce obtiendrait le sud de l'Albanie, sauf Valona, qui serait dévolu à l'Italie ; la Bulgarie, si elle restait sage, recevrait de la Serbie une compensation en Macédoine... »<sup>59</sup>.

Ainsi voyons-nous que l'attitude de la France envers l'Albanie évolue. Elle prend conscience des difficultés d'une réorganisation géopolitique des Balkans de l'ouest.

La mission militaire française d'Albanie

#### L'établissement de la mission militaire française

Ce projet de démantèlement ne resta pas lettre morte. Les Serbes, après l'attentat de Sarajevo et la déclaration de guerre autrichienne, avaient franchi également la frontière albanaise, le 12 juin 1915, et occupaient tout le centre et le Nord de l'Albanie : Pogradetz, Elbasan, Tirana, Kavaja et Ishmi. Le 11 juin 1915, le Gouvernement monténégrin décida d'occuper les territoires albanais situés sur la rive droite du Drin jusqu'à Scutari. Le 15 juin, Scutari était occupée. À l'issue de leur retraite<sup>60</sup>, moins de sept mois après, les Autrichiens prirent la place des Serbes et des Monténégrins. Ils occupèrent tout le pays au nord de la vallée de la Vjosa, au sud de laquelle bivouaquaient les Italiens. Les Autrichiens administrèrent alors le pays comme une véritable colonie<sup>61</sup>, le divisant en districts administratifs, construisant des routes, organisant les postes et les finances. Ils recensèrent soigneusement les populations<sup>62</sup>

---

<sup>59</sup> M. Paléologue, « La Russie des Csars pendant la grande guerre », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1921 apud André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, M. Lavergne, 1942, p. 292

<sup>60</sup> Cf. Ripert d'Auzier ( Lieutenant-colonel ), *Un drame historique. La résurrection de l'armée serbe : Albanie. Corfou 1915-1916*, Paris, Payot, s.d.

<sup>61</sup> le 14 avril 1917, un Conseil administratif, dirigé par A. Kral, membre austro-hongrois de l'ancienne Commission de contrôle, fut constitué à Scutari. Les austro-hongrois prohibèrent toute activité politique, n'autorisant que les organismes d'ordre économique. Cf. André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, M. Lavergne, 1942, p. 312-314

<sup>62</sup> Le recensement autrichien, réalisé sous la coordination de F. Steiner (mars 1918) a été publié quelques années plus tard : « Ergebnisse des Volks Zählung in Albanien », *Schriften der Balkan Kommission*, XIII Heft, Akademie der Wissenschaften, 1922

en poursuivant l'œuvre de connaissance scientifique entreprise depuis longtemps sous l'égide de leurs consuls.

Pendant ce temps, et devant l'occupation grecque de l'Épire du Nord, un détachement de la marine italienne occupe la petite île stratégique de Saseno (le 30 octobre 1914), qui commande la rade de Valona. Deux mois plus tard, le 26 décembre, les Italiens occupèrent le port et la ville de Valona eux-mêmes. À partir de 1916, l'importance du corps expéditionnaire italien s'accrut considérablement.<sup>63</sup>

Les Grecs furent aussi rapides et occupèrent le sud de l'Albanie dès octobre 1914, avec l'accord des Alliés, qui préféraient y voir les Grecs plutôt que les Autrichiens. Profitant de la situation, ils prirent un décret, en avril 1916, annonçant l'annexion de l'Albanie méridionale à la Grèce. Les Alliés protestèrent, surtout à cause des sentiments germanophiles du roi Constantin et de leur crainte de voir la Grèce basculer dans le clan des Empires centraux. Sous la pression des Alliés, les Grecs furent contraints de se retirer d'Albanie.<sup>64</sup>

En juin 1916, pour se couvrir sur son aile gauche, le général Sarrail fit occuper le kaza de Kortcha<sup>65</sup> et établit la liaison avec les troupes italiennes se trouvant à Valona.<sup>66</sup> Il s'agit d'une région stratégique, le carrefour des routes de Florina, de Kastoria, de Janina et de Saranda : « Il semble bien en effet que le moment soit venu de considérer cette voie comme une ligne de communication, auxiliaire mais importante, de l'Armée d'Orient. Les deux avantages de cette ligne nouvelle appliquée aux besoins de l'aile

---

<sup>63</sup> Le 3 juin 1917, le général Giacinto Ferrero, commandant en chef le XV<sup>e</sup> corps italien à Argyrocastro, proclamait l'unité et l'indépendance de l'Albanie tout entière sous la protection italienne. Cette proclamation constituait une violation de l'article VII du pacte de Londres de 1915. Cf. Simonard, *op.cit.*, p. 314-318

<sup>64</sup> Cf. Alexander S. Mitrakos, *France in Greece during World War I : a study in the politics of power*, New York : Columbia University Press, 1982, *East European Quarterly*

<sup>65</sup> kaza = ancienne division administrative ottomane correspondant à une sous-préfecture. L'Empire ottoman se divisait administrativement en grandes provinces ou gouvernements généraux appelés vilayets, subdivisés en sandjaks (départements) et en kazas (arrondissements), administrés respectivement par des valis (gouverneurs généraux), des mutessarifis ( préfets) et des kaïmakams ( sous-préfets). Léon Lamouche, *Quinze ans d'histoire balkanique (1904-1918)*, Paris : Payot, 1928, p. 11. Kortcha ou Koritza est le nom d'un district de l'Albanie méridionale et le chef-lieu du même district. La petite ville de Kortcha, occupant une position pittoresque à 868 mètres, a été appelée par un consul de France, Auguste Dozon, qui l'a visitée « un petit Paris dans l'Orient ». Cf. Auguste Dozon, « Excursions en Albanie », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, juin 1915 apud Demetre Kolovani, *La Question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d., p. 1

<sup>66</sup> Le général Sarrail confia à un détachement commandé par le lieutenant d'infanterie Frappa le soin de conduire une mission de reconnaissance « jusqu'à Kortcha, en Albanie, avec la mission supplémentaire de me rendre compte si, comme le bruit courait, des bandes d'irréguliers à la solde de l'Autriche, s'apprêtaient à occuper cette ville ». Jean-José Frappa, *Makedonia (Souvenir d'un officier de liaison en Orient)*, Paris, 1921, p. 134 ; J. Augrade, « La république de Kortcha, un épisode peu connu de la guerre de 1914-1918 dans les Balkans », *La Revue économique française*, n° 3-4, 1990, p. 146

gauche de cette armée seraient à première vue la réduction au minimum des risques de mer et le dégagement des quais de Thessalonique, probablement aussi de la durée du trajet, sans parler de l'importance qu'elle pourrait peut-être prendre ultérieurement au point de vue des opérations elles-mêmes. »<sup>67</sup> Le 2 octobre 1916, le 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique, conduit par le colonel de Fourtou, prenait possession de Kortcha ; il en expulsait le 46-ème Régiment d'Infanterie grec, arrêtait les fonctionnaires royalistes (avant de les envoyer à Salonique) et refoulait les bandes d'irréguliers sur le sol grec. La limite entre Français et Italiens s'établit à mi-chemin de Selenica et d'Erseka. Le 10 septembre, la ville de Pogradetz est intégrée dans les Confins albanais administrés par la France.

Les troupes françaises souhaitaient éviter une éventuelle jonction entre les troupes autrichiennes stationnées en Albanie et les Bulgares eux-mêmes, ralliés aux Empires centraux depuis 1915, ensuite, empêcher les communications entre la Cour d'Athènes et les Puissances centrales. « C'est par la route Janina-Kortcha-Pogradetz que les courriers allemands et autrichiens passaient plusieurs fois par semaine à destination ou en provenance d'Athènes. »<sup>68</sup> Le 15 novembre, c'est le colonel Descoins, ancien chef d'état-major de l'expédition des Dardanelles, qui est chargé de commander la mission militaire française en Albanie. Il dispose au début « d'un bataillon du 242<sup>e</sup> d'infanterie (commandant Voizard), remplacé à la fin de décembre par le 13<sup>e</sup> bataillon territorial d'infanterie (commandant Cosie), le 2<sup>e</sup> bataillon de marche indochinois (commandant Koechly, puis commandant Paponnet) ; deux escadrons de chasseurs d'Afrique (capitaine Mousset du 5<sup>e</sup> régiment, capitaine Durand, du 1<sup>er</sup>) ; une section d'artillerie (lieutenant Bonvin). Après le départ du bataillon Voizard, une section de mitrailleuses... fut envoyée de Salonique ».<sup>69</sup>

L'administration française des confins albanais

Kortcha ou Koritza est le nom d'un district de l'Albanie méridionale et le chef-lieu du même district. Du point de vue topographique, la région se présente comme une alternance de plaines plutôt riches (Devoli, Kolonja et surtout Kortcha) et de montagnes (Tomor, 2 480 m ; Kamia, 2 150 m). Seuls bourgs d'une certaine importance : Pogradec (2 489 habitants) et Bilisht (2 044) arrivent loin derrière Kortcha (23 243). Les Confins militaires français s'étendent sur un peu plus de 60 km d'est en ouest et de 100 km du nord au sud. Cette zone compte 122 315 habitants, dont 40 070 chrétiens et 82 245 musulmans.<sup>70</sup>

---

<sup>67</sup> Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.), 20N178, Attaché militaire à Guerre, 22 novembre 1916, n° 694

<sup>68</sup> AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 46, Politique étrangère- Région de Koritza I, mai 1918-septembre 1919, Dépêche n° 646, Paul Cambon à Pichon, Londres, le 14 septembre 1918, n° 23

<sup>69</sup> Général Descoins, Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916-mai 1917), Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale (Extrait des numéros d'octobre 1929 et janvier 1930), Paris, A. Costes, 1930, p.39

<sup>70</sup> Voir l'annexe n° 1.

## Dynamique locale et tutelle française

Le colonel Descoins présentait l'avantage de bien connaître Argyropoulos, ministre du Gouvernement de la Défense Nationale, et représentant de Venizélos à Kortcha.<sup>71</sup> Sarrail misait sur la nature cordiale de leurs relations pour faire admettre plus facilement à ce dernier la décision de son rappel à Salonique. Le 22 novembre, Argyropoulos remit les différents services de la région de Kortcha au colonel Descoins. Celui-ci fit savoir aux notables de Kortcha qu'il souhaitait parvenir à un accord avec les principaux chefs albanais, suite à l'ordre qu'il a reçu du général Sarrail le 8 décembre 1916 :

« Tous les fonctionnaires grecs (royalistes ou vénizélistes) doivent être supprimés à Korytza et dépendances. L'autorité militaire française désignera les fonctionnaires autochtones. Une police locale sera organisée et sera à la disposition du fonctionnaire qui administrera le cercle. Le commandement militaire français aura la direction et la surveillance administrative et militaire de tout le territoire. »<sup>72</sup>

Le 10 décembre 1916, eut lieu à Kortcha une grande réunion des représentants de la population qui, vu la situation de la région, séparée du reste de l'Albanie par le fait de la guerre, se proclama autonome. Un protocole fut signé entre les autorités françaises et les notables albanais pour organiser la collaboration entre les pouvoirs locaux et les occupants. Il s'agit du Protocole signé le 10 décembre 1916. Selon son premier article, la zone d'occupation française couvre le territoire du kaza de Kortcha, « avec ses dépendances de Biklista, Kolonia, Opari et Gora. »<sup>73</sup> L'administration est confiée à un Conseil de 14 membres, 7 musulmans et 7 chrétiens (article 2). La Présidence du Conseil serait exercée alternativement par un chrétien et par un musulman. En principe, le président changerait tous les quinze jours. Le texte du protocole révèle l'intention des autorités françaises de maintenir l'équilibre. Un officier était le délégué du Commandant militaire auprès du Conseil. Ce fut, le lieutenant de réserve Bargeton. Après son rappel au ministère des Affaires étrangères, vers le milieu du janvier 1917, il sera remplacé par le lieutenant Siegfried.<sup>74</sup> L'autorité militaire pouvait seule nommer les fonctionnaires des services publics (article 3). Les forces de police et la Gendarmerie mobile albanaise, chargées de maintenir l'ordre intérieure étaient placées sous l'autorité du Commandant militaire français (article 7). Enfin, le

---

<sup>71</sup> Le colonel Descoins en avait fait la connaissance à Salonique, au lendemain des guerres balkaniques, lorsqu'il reçut, dans le cadre de la Mission Militaire Française en Grèce, le commandement de la brigade de la cavalerie grecque de la ville dont Argyropoulos était le Préfet, poste qu'il occupa jusqu'à sa mobilisation au mois d'août 1914. « M. Argyropoulo était alors Préfet de Salonique ». Général Descoins, *op.cit.*, p.7

<sup>72</sup> Général Sarrail, *Mon commandement en Orient*, p. 222

<sup>73</sup> *Ibidem*, p. 25-26

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 36

drapeau de Skanderbeg<sup>75</sup>, cravaté aux couleurs de la France (article 9), entendait symboliser « un ombrage qui abrite mais n'écrase pas ». <sup>76</sup>

Véritable constitution le Protocole confirme la naissance d'une Krahina Autonome (Région Autonome). Dès janvier 1917, cette appellation céda la place, dans les actes officiels, à celle de Shqipëria Vetqeveritare (Albanie Autonome). Cette modification affirme le caractère albanais de kaza de Kortcha et la volonté du régime instauré en faire le continuateur de l'État albanais reconnu en 1913. L'administration de cette République albanaise décida au mois de mars 1917 l'installation de bureaux de douanes à la frontière avec la Grèce.<sup>77</sup> La nomination des laïcs à la direction des monastères (avril 1917) et, ensuite, la gestion des affaires religieuses par une Direction de l'Enseignement (juillet 1917), nous oblige à percevoir le modèle français dans cette initiative.

La signature de ce Protocole contrevient aux stipulations du traité de Londres conclu avec l'Italie le 26 avril 1915. Par conséquent, l'Italie demanda des explications au Quai d'Orsay, par l'intermédiaire de son ambassadeur, le 12 décembre 1916. La réaction des Affaires étrangères ne retarde pas : « Le rôle de cet officier supérieur ( Descoins, n.a.) qui, sans que mon Département ait été appelé à se prononcer a, sous prétexte de rétablir l'ordre, provoqué la création d'un régime politique local qui a suffi à nous attirer des réclamations à la fois des Grecs, des Italiens, des Serbes et du chef albanais (Essad Pacha<sup>78</sup>), paraît éminemment regrettable. »<sup>79</sup> Diplomates et militaires ont des intérêts qui divergent. La réponse du général Sarrail, en date du 21 mars 1917, illustre très bien cet état des choses : « J'ai toujours laissé la population faire ce qu'elle voulait, je vous ai rendu compte ; il ne m'appartient pas me mêler questions politique intérieure grecque ou Balkans ; Kortcha a voulu être indépendant, il l'a été. Depuis lors le calme règne dans cette région. Cinq cents réguliers gendarmes ont été recrutés

---

<sup>75</sup> L'étendard de Skanderbeg est « de gueules à l'aigle bicéphale de sable ». D'après une tradition albanaise, l'usage de l'aigle comme emblème remonterait à Pyrrhus, roi illyrien. Quant à l'aigle à deux têtes, son origine remonte à Constantine le Grand. Cf. Eyrenbach, *Histoire du Blason*, apud Descoins, *Six mois*, op.cit., p. 26. D'ailleurs, l'empereur romain est revendiqué par les Albanais comme un des leurs.

<sup>76</sup> *Ibidem*, *Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale*, octobre 1929, p.339

<sup>77</sup> Muin Çami, « Republika shqiptare e Korçes », *Nëntori*, 1977/4, p.202

<sup>78</sup> Essad Pacha Toptani (1863-1920). Ministre du prince de Wied, il est rapidement exilé en Italie et s'installe de nouveau dans le centre de l'Albanie où il règne en maître. Essad Pacha s'étant proclamé en guerre contre les Centraux, la France accrédiata auprès de lui Joseph de Fontenay. Mais il ne représentait qu'une faible force et les autres pays de l'Entente l'ignorèrent. Pourtant, sa collaboration a été fort utile, lorsqu'en janvier 1916, les forces austro-hongroises occupèrent le Nord de l'Albanie. Il part en 1916 pour Londres puis à Paris où il est assassiné en 1920 par un étudiant albanais. Hutchings, *Historical Dictionary of Albania*, 1995; cf. aussi Essad, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919

<sup>79</sup> Archives du Ministère des Affaires Étrangères (AMAE), Série Guerre 1914-1918, Balkans-Albanie, 231, Ribot, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à Painlevé, ministre de la Guerre, 21 mars 1917, n° 247-248



et se sont bien battus dernièrement à nos côtés. J'ai mon flanc gauche couvert par une sorte de zone tampon. Le colonel Descoins, après avoir a posteriori dans un Protocole résumé la situation créée par habitants Kortcha, commande cette sorte de territoire confine militaire. Au point de vue militaire, qui seul m'occupe, je ne puis que me féliciter d'état de choses. »<sup>80</sup>

Pourtant, Descoins est relevé de son commandement le 11 mai 1917. Le 27 septembre, le général Sarrail avait doté la région d'un nouveau statut qui abrogea le protocole du 10 décembre 1916 (article1).<sup>81</sup> Son administration est confiée au Commandant du Groupement de Malik (article 2). Le Conseil d'Administration est remplacé par un Conseil Consultatif, réduit à 12 membres, mi-partie chrétiens, mi-partie musulmans (article 4). La zone d'occupation française sera divisée en deux, au nord et au sud de Devolli : la Zone Sud (la République de Kortcha) et la Zone Nord (le territoire de Pogradetz). Stephen Pichon, venu au Quai d'Orsay en novembre 1917, demande l'abrogation de l'autonomie albanaise de Kortcha. Le 16 février 1918, le général Salle, commandant du groupe Malik, supprime l'autonomie déjà réduite de la République albanaise.

### La République de Kortcha

La position secondaire du front albanais a permis les activités les plus diverses de la part des militaires français. Venus sans arrières-pensées annexionnistes, les Français purent se consacrer au développement de la région. Les lignes qui suivent s'efforcent de montrer l'expérience civilisatrice française qui s'opéra en l'espace de trois années, et ce dans les domaines économiques, financier, postal, juridique, sanitaire, éducatif, religieux et administratif. D'ailleurs, à ma connaissance il s'agit de la première et la seule introduction des réformes structurelles en Albanie.

Nous disposons pour ces faits d'un rapport adressé au général Sarrail à la date du 9 janvier 1917, par le colonel Descoins.<sup>82</sup> Le rapport est à la fois un bilan et une analyse politique. Le fil directeur est simple. Il s'agit de montrer que les réformes doivent être poursuivies au bénéfice des Albanais et dans l'intérêt de l'influence française.

Dans le domaine économique la politique des autorités militaires françaises devait éviter une famine et améliorer les conditions de vie de la population. Afin d'obtenir l'autosuffisance alimentaire, le Service Agricole fut créé.<sup>83</sup> « Le lieutenant Vuillier, ingénieur agronome, mit sur pied un plan complet pour l'exploitation agricole des plaines de Korytza et de Biklista. Par ses soins, des contrats de prêts de semences furent passés avec les cultivateurs aux conditions suivantes : nous donnions gratuitement les graines aux cultivateurs qui en faisaient la demande mais, à la récolte,

---

<sup>80</sup>Ibidem, CAA à Guerre, 21 mars 1917,n.441

<sup>81</sup> Demetre Kolovani, La Question de Koritza, Paris, Henri Diéval, s.d., annexe n° 14, p. 72-73

<sup>82</sup> Descoins, op.cit., p. 29- 40

<sup>83</sup> S.H.A.T., 20N850, Service Agricole à Groupement de Malik, 11 novembre 1917

il devait nous être rendu le double de ce que nous avons prêté ; le reste demeurait la propriété du cultivateur. »<sup>84</sup>

Après la remise des pouvoirs par les vénizélistes, les autorités militaires françaises décidèrent de mettre en ordre les finances du territoire. Le 27 décembre 1916, un Règlement sur Comptabilité Publique était adopté pour contrôler les entrées et les sorties des fonds publics du kaza de Kortcha.<sup>85</sup> D'autres règlements ont institué : un budget des dépenses, l'impôt sur le revenu, l'impôt du timbre sur les contrats et actes judiciaires.<sup>86</sup> Pour combattre la spéculation d'argent<sup>87</sup>, le 1 février 1917, le Conseil d'administration décida d'imprimer des billets divisionnaires, les francs albanais. Les billets de banque, comme d'ailleurs les timbres-poste ont été gravés par le soldat Davier, ancien élève d'Oscar Roty, et imprimés à Kortcha.<sup>88</sup>

Dans le domaine de la justice, les Français misent sur pied des institutions judiciaires : le Conseil de Guerre du Territoire de Kortcha, composé d'officiers français, fut créé le 19 mars 1917.<sup>89</sup> Le 21 mai 1917 un code pénal entre en vigueur, qui prévoit la création d'un Conseil de Police avec des compétences limitées : lutte contre la spéculation, respect de l'ordre public, ravitaillement et alii. Le Tribunal Prévôtal du Territoire de Kortcha a été institué le 17 juin 1918 pour juger « des infractions aux règlements relatifs à la discipline générale du territoire ». <sup>90</sup> « Les tribunaux religieux continueront, comme par le passé, à connaître de l'état des personnes (filiation, mariage, etc...). »<sup>91</sup>

Pour « sauvegarder l'indépendance du territoire et la liberté de ses habitants »<sup>92</sup>, mais également pour « occuper de suite chefs et hommes des bandes dissoutes, attirer ceux qui font encore partie de celles hésitantes à se rallier en leur offrant une situation sûre (...), créer un élément discipliné, prêt à agir pour notre cause »<sup>93</sup>, les Français ont convenu avec les représentants de kaza de Kortcha la création d'un corps de gendarmerie mobile albanaise (l'article 5 du Protocole). Cette organisation fut mise sur pied par le sous-lieutenant de réserve Amat sous la direction du commandant Massiet. Les deux premières compagnies comptaient 125 gendarmes mobiles chacune. Un renfort de quatre compagnies analogues ne tarde pas, dont leur

---

<sup>84</sup> Descoins, *op.cit.*, p. 37

<sup>85</sup> S.H.A.T., 20N847, Conseil d'Administration, Règlement sur Comptabilité Publique, 27 décembre 1916

<sup>86</sup> Descoins, *op.cit.*, p. 31-32

<sup>87</sup> l'argent français subissait une dépréciation de 14 % sur l'argent grec.

<sup>88</sup> *Ibidem*, p. 32-33, 49-50. Voir les annexes n°2 et n° 3.

<sup>89</sup> S.H.A.T., 20N848, Rapport sur le fonctionnement du Conseil de Guerre du Territoire de Kortcha, 1918, AFO N° 1057/I

<sup>90</sup> *Ibidem*, Territoire de Kortcha, Règlement portant création d'un Tribunal Prévôtal, 17 juin 1918, n° 840/2

<sup>91</sup> Descoins, *op.cit.*, p. 35

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 26

<sup>93</sup> *Ibidem*, p. 28

recrutement fut autorisé par le général Sarrail, les 25 février et 3 mars.<sup>94</sup> A dater du 1<sup>er</sup> mars 1917, cette troupe fut rattachée au Service des renseignements (commandé par le capitaine de gendarmerie Tubert), auquel furent également rattachées la prévôté et la police française. Ce service relevait militairement du commandement de Kortcha, mais techniquement de l'État-major de Salonique. Le 30 avril 1917, la gendarmerie mobile, placée sous les ordres du capitaine de cavalerie Holtz, cesse d'être rattachée au Service des renseignements. De plus, elle va prendre la dénomination de « tirailleurs albanais ».<sup>95</sup>

L'administration sanitaire est dirigée par le médecin-major Danos, pour les troupes que pour l'ensemble de la population. Un hôpital civil a ouvert ses portes en octobre 1918. Le service vétérinaire avait à sa tête le vétérinaire aide-major de 1<sup>ère</sup> classe Bonhomme.<sup>96</sup>

Pour « tout ce qui touche les affaires d'école »<sup>97</sup> fut instituée le 5 avril 1917 la Direction de l'Enseignement. Quelques mois après le départ du colonel Descoins, le lycée français, si l'on peut dire, ouvre ses portes. Le personnel enseignant était formé par Vital Gerson, le directeur, venu de Salonique. Trois professeurs albanais l'assistaient. La première année, 1917-1918, le lycée comptait trente six élèves. Il y eut une cinquantaine les trois années suivantes.<sup>98</sup>

Les militaires français ont montré un intérêt particulier aux transports : « Nous avons donc organisé, avec des animaux de bât du pays, des convois libres analogues à ceux qui fonctionnent au Maroc. Ces excellentes petites bêtes faisaient un trajet journalier moyen de 50 kilomètres avec une charge utile de 80 kilogrammes.

Douze cents chevaux de bât étaient ainsi en service au début de mai 1917. »<sup>99</sup> Enfin, le lieutenant du génie Bidon, ingénieur des mines, s'occupait avec la reconnaissance des ressources minières ainsi qu'avec leur mise en valeur.<sup>100</sup>

Le géographe de la Sorbonne, Jacques Bourcart, mobilisé en Albanie, lui aussi entreprend une minutieuse reconnaissance des ressources naturelles des Confins albanais administrés par la France.<sup>101</sup>

---

<sup>94</sup> Ibidem, *Revue de la guerre*, op. cit., p. 339.

<sup>95</sup> Descoins, *Six mois...*, p. 42

<sup>96</sup> Ibidem, p. 38

<sup>97</sup> S.H.A.T., 20N857, Commission de l'Enseignement, Rapport sur la question de l'Enseignement, 2 avril 1917

<sup>98</sup> Xavier de Courville, « L'Histoire du Lycée de Kortcha / Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum. La revue du lycée de Korça*, 1<sup>er</sup> année, n° unique, juillet 1936, p. 10-27 (cet article a été rédigé à l'aide des témoignages de M. Pogoni, le directeur administratif du lycée et de M. Brégeault et Zéga, professeurs)

<sup>99</sup> Descoins, op.cit., p. 38

<sup>100</sup> Ibidem, p. 37

<sup>101</sup> Jacques Bourcart, *Les Confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Delgrave, 1922.

Un dernier mot concernant les rapports entre les deux missions de l'Entente, française et italienne, s'impose. Les Italiens étendaient vers la République de Kortcha une pénétration pacifique, grecophobe et francophobe à la fois. L'agent consulaire italien à Kortcha, Moncieri, et Vona, son secrétaire, étaient en relations avec les milieux albanais militants. Le colonel de Fourtou, prenant possession de son commandement lui a déclaré : « Nous sommes ici pour la même cause générale, celle de l'Entente. Je ne veux pas qu'on me mette des bâtons dans les roues. »<sup>102</sup> En attendant les projets de liaison par chemin de fer qui de Monastir ou d'Uksub<sup>103</sup> détournerait sur les ports adriatiques le commerce macédonien, le protectorat italien d'Albanie ne renonce point à Kortcha. Leur propagande scolaire et économique vise à créer avec l'Italie des liens pour l'après guerre. On voit donc émerger un latent conflit franco-italien pour l'exercice d'une future hégémonie dans les Balkans.

### La fin de la mission française en Albanie. Les conséquences de la présence française

Après l'Armistice il fut convenu que Français et Italiens administreraient chacun les territoires qu'ils occupaient, tandis qu'une administration interalliée était organisée à Scutari, au nord de l'Albanie. Les deux bataillons français détachés en Albanie ne seront supprimés que vers le 1<sup>er</sup> mars 1920.<sup>104</sup> Cet état de choses ne paraît comporter aucun inconvénient pour Scutari.<sup>105</sup> La situation était différente en ce qui concerne le bataillon de Kortcha. Cette unité était chargée de l'occupation de kaza de Kortcha et assurait la surveillance du territoire de Pogradetz et de la vallée de Tomorica.<sup>106</sup> La décision de rapatrier tout le personnel administratif français sera prise au 5 juin 1920.<sup>107</sup>

Une question se pose : quelles sont les conséquences de la présence française à Kortcha ? ou, comment cette présence a influencé les relations franco-albanaises dans l'entre-deux guerres ? Il est certain que l'influence française est nettement assise dans le sud-est de l'Albanie et que la langue française est étudiée partout. Mais la liquidation des finances de kaza de Kortcha va influencer d'une manière négative les relations entre Paris et Tirana. Un an après la fin de la Grande Guerre, le capitaine

---

<sup>102</sup> AMAE, Albanie 46, Dépêche n° 298, de M. de Billy, Ministre de France en Grèce à Pichon, a.s. Situation à Koritza, Athènes, le 20 octobre 1918, n° 41-43

<sup>103</sup> actuellement Skopje

<sup>104</sup> Documents Diplomatiques Français (DDF), 1920, Tome I (10 janvier-18 mai), Paris, Imprimerie Nationale, 1997, D. n° 515 3/11-S.O.. Secret, général Buat, chef d'État-major Général de l'Armée à Millerand, Paris, 28 janvier 1920, a.s. Garnisons de Scutari et de Koritza, n° 58

<sup>105</sup> Scutari était l'objet de tensions entre Italiens et Yougoslaves, les Français se trouvant en position d'arbitre. Cf. Ibidem, T. n°s 49 à 51. Le télégramme n° 405 de Constantinople au ministère de la Guerre, du 25 février 1920, annonce que le « vapeur Bulgaria partira de Constantinople à destination d'Antivari le 26 février pour y prendre et ramener Salonique détachement français » de Scutari. Ibidem, Doc. n° 159.

<sup>106</sup> Ces territoires étaient disputés entre la Grèce et l'Albanie.

<sup>107</sup> S.H.A.T., 20N858, Guerre à CAA, 5 juin 1920, n° 3066-3/11 SO.

Bouchard de l'état-major de l'Armée française de Macédoine avait reçu des Finances de Kortcha la somme de 1 200 000 francs français provenant des excédents budgétaires réalisés au cours de l'administration des troupes françaises. Le reste, soit deux millions, fut retenu par les autorités locales. Les fonds qui se trouvaient entre les mains du Commandement français, ont été déposés au Trésor.<sup>108</sup> Quant aux deux millions environ retenus par les Albanais, sur lesquels plus d'un million et demi en bons et obligations de la Défense nationale, ils ont été frappés d'opposition par le Gouvernement français. En 1920, le ministère français de la Guerre a exprimé l'opinion que les services effectifs rendus par la France à l'Albanie justifient l'encaissement définitif par le Trésor des fonds y déposés. Face à la fermeté du refus français, les autorités albanaises cherchaient à gagner pour leur cause des compagnies françaises intéressées d'un nouveau débouché pour leurs produits. Les premiers à agir sont ceux de Schneider & Cie. Dans une lettre adressée au ministre des Finances, la compagnie française fait savoir qu'au mois d'octobre 1921, le 14, elle a passé un contrat avec le gouvernement albanais pour la fourniture de deux batteries de montagne de 105 mm avec munitions, au prix de 2 670 000 francs.<sup>109</sup> Les non-restitution de ces fonds à l'Albanie ont influencé d'une manière négative les relations commerciales franco-albanaises dans les premières années d'après la guerre.

*L'Albanie dans la politique balkanique de la France, 1919-1940*

Motto : « Et cependant, lorsqu'on veut fixer les frontières de l'Albanie historique, on se bute, en dehors de la difficulté provoquée par les migrations et la rivalité envahissante des races sur le même territoire, au fait que cette Albanie qu'il s'agit depuis quelque temps de reconstruire, n'a jamais existé dans le passé comme État unique, soumis à une seule et même autorité nationale.<sup>110</sup> »

Le problème albanais comprend trois questions, bien distinctes : celle du statut de l'Albanie, celle des frontières et celle de la protection des minorités ethniques et religieuses.

Nous voudrions présenter, en quelques mots, l'historique des faits. L'Albanie, telle que l'avait délimitée une décision prise, en 1913, par les six puissances : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, a été déclarée État indépendant et doté d'un gouvernement représenté par un prince, assisté d'une gendarmerie internationale (hollandaise).<sup>111</sup> Ces institutions ont disparu à la suite de la guerre. Les négociateurs du Traité de Londres de 1915 n'eurent donc pas

---

<sup>108</sup> AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 48, Politique étrangère- Région de Koritza III, janvier 1922-juillet 1929, MAE à la Légation de la République française à Tirana, le 21 juin 1929, n° 126

<sup>109</sup> Ibidem, Annexe à lettre de Schneider & Cie en date du 8. 03. 1922, n° 22-23

<sup>110</sup> N. Iorga, Brève..., p. 1-2. Leur principal héros du XV<sup>e</sup> siècle, Skanderbeg, avait, outre le sentiment d'adhérence à sa famille et à son groupe ethnique, celui de la mission politique et religieuse qu'il accomplissait, mais, disposant d'éléments de nations différents, Albanais, Slaves, Grecs, latins, orthodoxes, il n'avait pas la conscience bien nette de représenter le long passé et l'avenir possible d'une nation.

<sup>111</sup> Voir l'annexe n° 5.

beaucoup de peine à ce placer à un autre point de vue et à considérer le règlement de la question albanaise non plus en fonction de l'Albanie elle-même, mais en fonction de ses voisins. On envisage donc une Albanie territorialement réduite, neutralisée, et dont ses relations avec l'étranger seraient assurées par l'Italie (article 7).<sup>112</sup> Dès 1917, l'Italie cherche à tirer parti de la situation. Le 3 juin 1917, en effet, le commandant des forces italiennes à Vlora (Valona) proclame solennellement « l'unité et l'indépendance de toute l'Albanie sous l'égide et la protection du royaume d'Italie »<sup>113</sup>.

En 1919, lors de la Conférence de la Paix, la question albanaise apparaissait à tous comme devant être résolue en fonction du règlement général de la question adriatique. Pour résoudre ce problème, une Commission d'experts fut nommée le 18 février 1919.<sup>114</sup> On se plaçait donc sur la base du Traité de Londres. Turkhan Pacha, le président du Conseil albanais, suggéra à Georges Clemenceau, la nomination d'une puissance mandataire non signataire du pacte de 1915, par exemple les États-Unis d'Amérique.<sup>115</sup> La proposition n'eut pas de suite positive et, le 14 mai 1919, devant l'impossibilité d'arriver à un accord satisfaisant, les experts de la Commission abandonnèrent la question albanaise. Dans la seconde partie de l'année 1918 et en 1919, un gouvernement s'est constitué, composé entièrement d'albanais.<sup>116</sup> Le 17 décembre 1920, la question de l'admission de l'Albanie dans la Société des Nations a été posée devant l'Assemblée et résolue par l'affirmative, sans aucune opposition. En conséquence, quelle qu'ait pu être la situation de l'Albanie antérieurement au vote de l'Assemblée, et l'opinion des juristes semblait divisée sur ce point, il ne saurait y avoir de doute que l'Assemblée a admis l'Albanie dans la Société, comme État indépendant. Quant aux frontières de l'Albanie, c'est une question qui a été expressément laissée de côté, lorsqu l'Assemblée a voté l'admission, en décembre 1920. On a soutenu d'une part, que les frontières de l'Albanie subsistent telles qu'elles avaient été fixées en 1913, et d'autre part, on a prétendu que ces frontières ont cessé d'exister lorsque fut institué, à cette époque, un gouvernement spécial. Sur ce point, il existe donc des divergences d'opinion, comme il en existait sur la question du statut.

Mais, tandis que la question du statut est maintenant réglée, celle des frontières attend encore une solution. Par sa résolution du 25 juin 1921, le Conseil, malgré les objections soulevées par le délégué albanais, a cru qu'il n'y avait pas lieu de se saisir de la question albanaise, comme la Conférence des Ambassadeurs en discutait à ce moment. Il recommandait aux trois parties intéressées à la question des frontières (Grecs, Albanais, Serbes) de s'abstenir de toute agression et il exprimait en même

---

<sup>112</sup> *Ibidem* n° 6.

<sup>113</sup> André Simonard, *op.cit.*, p. 314 –318.

<sup>114</sup> France : Jules Cambon et Jean Gout

Grande Bretagne : Sir Robert Borden et Sir Eyre Crowe

Italie : colonel Castoldi et di Martino

Etats-Unis : dr. W. – L. Westermann et Klive Day . Cf. *Ibidem*, p. 325

<sup>115</sup> Cf. Erickson, *United States as a mandatory of Albania*, Paris, 1919

<sup>116</sup> Simonard, *op.cit.*, p.318 –321.

temps le vœu que la Conférence des Ambassadeurs prit une décision dans le plus bref délai possible.

Depuis le début de juillet, une Commission nommée par la Conférence des Ambassadeurs a siégé à Paris, et s'est mis d'accord sur le tracé des frontières territoriales de l'Albanie.

La troisième question importante est celle qui a trait à la protection des minorités en Albanie. Elle a fait l'objet d'un rapport séparé car l'Albanie ne fait pas partie des États issus des traités de paix ; ses obligations spéciales à l'égard des minorités sont la conséquence d'une résolution de l'Assemblée.

Après l'admission du pays dans la Société des Nations et la reconnaissance du gouvernement, en 1921, commence la compétition internationale pour la pénétration économique en Albanie. Les bruits qui courent sur une nouvelle Mésopotamie et sur des analogies avec les zones pétrolifères connues du Kansas, de l'Oklahoma et de Louisiane suffisent pour exciter les esprits et faire entrer en lice des firmes telles que la Compagnie anglo-iranienne de pétrole, la Standard Oil, Deutsche Erdöl Aktien-Gesellschaft, Ferovia dello Stato, le Syndicat français de pétrole, etc.... Il y eut même des voix qui présentent l'Albanie comme une continuation des gisements de la Roumanie, « leur fraction méridionale »<sup>117</sup>. Cette lutte pour l'exploitation des richesses naturelles de l'Albanie s'étale sur plusieurs années. On peut affirmer que la présence albanaise dans la vie internationale au cours des années 1920-1925 se signale essentiellement par la concurrence pour une pénétration économique en Albanie.

Le lecteur peut être impressionné par l'abondance de ces événements et la complexité des problèmes que la France doit faire face dans cette partie de l'Europe.

En effet l'organisation de la paix dans les Balkans de l'Ouest souligne les divergences de points de vue entre les diplomaties française, italienne et serbe. La diplomatie française reste très ferme sur les concessions à faire à la Serbie : elle reste axée sur un débouché pour celle-ci sur l'Adriatique. L'Albanie est perçue comme un état gênant dont l'éclatement pourrait résoudre partiellement le problème des compensations. Mais le problème albanais, est celui de l'installation de l'Italie sur la côte dalmate, ce qui effraie les Serbes. Ce jeu des compensations territoriales fait ressortir la hiérarchisation qui existe entre certains états balkaniques, Serbie, Albanie, Grèce.

#### A. La France et les revendications serbo-croato-slovènes

La position française par rapport aux revendications serbes en Albanie est exprimée dans « l'état de la question yougoslave » établi par le Quai d'Orsay au 31 octobre 1918 : « L'annexion de ces populations indociles est un avantage incontestable. Pour les débris de populations serbes qu'y trouvent les historiens de Belgrade, ils n'ont aucun des attributs de la nationalité : albanais par la langue, la

---

<sup>117</sup> V.Toçi, *op.cit.*, p. VII

religion (musulmane), les coutumes, ils descendent des Serbes qui n'ont pas suivi leurs patriarches lors de l'exode en Hongrie. Au reste, l'article 7 du traité de Londres ne confère pas un droit à la Grande Bretagne et à la France de les attribuer à la Serbie. Ces puissances pouvant, ou ne pouvant pas exercer le droit d'attribution ou l'exercer moyennant contre-partie, ces territoires ne sont pas, un élément constitutif du problème yougoslave ».<sup>118</sup>

Dès le début de 1919, le problème albanais vient sur le devant de la scène internationale : en janvier, Belgrade demande l'indépendance de l'Albanie<sup>119</sup> cependant que l'ambassadeur du Royaume-Uni à Paris fait savoir, le 19 mars 1919, que « la terreur serbe » se développe aux frontières albanaises et monténégrines. Britanniques, Italiens et Américains veulent lancer un sérieux avertissement aux Serbes<sup>120</sup>. La diplomatie française joue la carte d'un État albanais indépendant, dans les limites de 1913. Elle est, en effet, fortement influencée par le géographe Jean Bruhnes, qui, depuis mai 1913, a l'oreille de Pichon. Trois idées guident le géographe : ses sentiments pro-serbes, l'unité géographique et humaine de la « Petite Albanie », son hostilité aux prétentions italiennes. Il s'ensuit qu'il faut une Albanie indépendante sans toucher aux frontières. « Il nous semble tout à fait inopportun et contraire aux intérêts de la paix dans les Balkans, de modifier encore une fois les frontières qui avaient été approximativement déterminées par la conférence de Londres de 1913. » L'Albanie est du point de vue ethnique homogène, elle lui paraît avoir de bonnes frontières dans les Alpes albanaises et en Épire. Par contre, « nous sommes d'avis de maintenir sous la domination serbe ces régions d'attraction politique et économique (Kosovo et Metohija), mais il faut bien reconnaître que c'est là un très gros sacrifice que l'on impose aux Albanais (...) et il faut de toute nécessité que les Serbes organisent un régime de détente politique. »<sup>121</sup> Programme qui apparaît sage et conforme au désir du Congrès de Tirana qui, le 14 novembre 1918, revendique pour les Albanais le droit de vivre libres dans les limites de 1913. <sup>122</sup> Cependant, comme dans le cas de Jovan Cvijic<sup>123</sup>, on ne peut que s'interroger sur l'attitude de géographes qui prennent, dans la

---

<sup>118</sup> AMAE, Série A Paix 1914-1920, n° 296, p. 99-100

<sup>119</sup> *Ibidem*, Z Europe, 1918-1940, Yougoslavie, n° 44

<sup>120</sup> *Ibidem*, n° 45. Mais les Serbes ont ignoré la demande d'évacuation formulée par les Alliés. Par conséquent, le 7 novembre 1921, Lloyd George demandait, par télégrammes à Sir Eric Drummond, la convocation immédiate du Conseil de la Société des Nations pour obtenir un accord sur les mesures à prendre aux termes de l'article 16, au cas où le Gouvernement de Belgrade se refuserait ou tarderait de nouveau à retirer ses troupes de l'Albanie du Nord. *Ibidem*, S.D.N., Albanie 1920-1922, n° 1954, Note sur la convocation du Conseil de la SdN..., p. 146-151

<sup>121</sup> Bruhnes, *op.cit.*, p.101

<sup>122</sup> Maurice Baumont, *op.cit.*, p. 128

<sup>123</sup> Jovan Cvijic est le grand géographe serbe du début du XX<sup>e</sup> siècle : membre de la commission qui, fin août 1914, traça le programme de guerre de Belgrade, auteur en 1915 de *La péninsule balkanique*, professeur à l'université de Belgrade ; invité pendant un an à la



masse de leurs connaissances scientifiques, juste ce qui convient à leur appréhensions partielles et subjectives de situations données et qui, allégrement, entérinent en l'occurrence la mainmise serbe sur des territoires incontestablement albanais-certains sous la condition parfaitement vaine d'une modification de l'attitude serbe. Les mêmes géographes refusent les prétentions géostratégiques italiennes sur Valona et Saseno. En fait, le maintien des frontières de 1913 est la pire des solutions : elle ne satisfait ni les Albanais incorporés à la Serbie contre leur gré, ni les Serbes qui se trouvent privés de l'accès à l'Adriatique par la vallée du Drin et qui contestent toujours la frontière nord de l'Albanie. Ni le point de vue ethnique, ni le point de vue géopolitique, ne sont pas respectés. Comment faire comprendre aux Serbes qu'on leur donne certains territoires albanais et non d'autres ? Comment faire comprendre aux Albanais qu'on donne un État duquel 500 000 des leurs au moins sont exclus ? L'analyse de Jean Brunhes, en ignorant les facteurs géopolitiques et géostratégiques, se condamne à une vision partielle de la situation albanaise. Mais ses travaux, préparés au sein du Comité d'études, ont joué une très grande importance dans le règlement du problème. Ils ont servi les négociations politiques, en la préparant de longue date, pendant la Grande Guerre, et en répondant aux besoins des conférences de 1919 et, ensuite, de 1921-1925.

#### B. La France et les revendications italiennes

La longue discussion sur la question adriatique, l'échange de nombreuses notes verbales, les consultations politiques, rien ne débouche sur des résultats concrets. La France, la Grande Bretagne et les États-Unis font tous leurs efforts pour que cette question soit résolue plus rapidement possible, et, dans le Mémorandum des Alliés du 9 décembre 1919, exposent leurs positions sur une série de questions litigieuses, y compris la question albanaise.<sup>124</sup> Les pays intéressés se déclarant insatisfaits, la France et la Grande Bretagne tentent en commun un dernier effort pour régler les contradictions italo-serbes dans les Balkans et la question albanaise par un autre Mémorandum, du 13 janvier 1920. À partir de ce moment se désigne très clairement un fléchissement de l'intérêt porté par les Alliés à l'Albanie, et le sort de ce pays cesse de relever du problème adriatique.

Dans les premiers mois de 1921, les Puissances se sont trouvées placées dans la situation suivante :

- a) le problème adriatique était résolu entre les Italiens et les Serbo-Croato-Slovènes ;
- b) l'Italie n'avait pas d'emprise territoriale en Albanie ;
- c) les dispositions du Traité de Londres n'avaient pas été abrogées, mais elles revêtaient désormais un caractère purement théorique ;

---

Sorbonne sur proposition de Paul Vidal de la Blache et du recteur Louis Liard. Cf. les cartes n° 6 et n° 7.

<sup>124</sup>« Etabli par Sir Eyre Crowe, Mr Polk et Clemenceau », Correspondance relating to the Adriatic Question-Micellaneous, n° 2, H.M.S.O., 1920

d) le sort de l'Albanie restait pratiquement indéterminé, mais l'existence de cet État n'était plus contestée : la première assemblée de la Société des Nations, réunie en novembre-décembre 1920, prononçait l'admission de l'Albanie dans la Société.

C'est dans cette situation que le Gouvernement britannique suggéra le 7 mai 1921 de charger la Conférence des Ambassadeurs de régler la question des frontières et le statut de l'Albanie. Aristide Briand se rallia immédiatement à cette proposition à condition qu'elle eût aussi l'agrément du Gouvernement italien.

Le 29 juin 1921, le comte Bonin-Longare informait la Conférence des Ambassadeurs que son Gouvernement acceptait que la question des frontières albanaises fût soumise à la Conférence. Toutefois, avant que la Conférence ne commençât ses travaux, la délégation italienne désirait rappeler « la position privilégiée que les Alliés ont reconnue à l'Italie en Albanie, confirmée par les nations alliées et associées dans tout projet de systématisation adriatique »<sup>125</sup>.

Les idées du Gouvernement italien étaient d'ailleurs assez vagues. Le 4 juillet, en effet, dans une conversation avec Barère, l'ambassadeur de France à Rome, « M. Contarini exprimait la pensée que l'Italie, la France et l'Angleterre devaient agir d'accord dans la question albanaise et convenir que, si une intervention étrangère portait atteinte à l'indépendance du pays, elles se concerteraient sur les moyens d'y faire obstacle »<sup>126</sup>. La France ne laisse d'ailleurs pas ignorer au Gouvernement italien que dans toute cette question, elle était bien disposée à son égard « à condition, de ménager les aspirations des populations, le principe de libre dispositions des peuples ainsi que les intérêts légitimes des autres voisins de l'Albanie ».<sup>127</sup>

Il y avait donc deux questions à résoudre : celle des frontières albanaises et celle du statut de l'Albanie. Les experts se mettaient à l'œuvre le 7 juillet, mais il était entendu qu'ils n'aborderaient pour le moment que la question des frontières, le problème du statut restant réservé. Le travail des experts était à peine commencé lorsque le 12 juillet, l'Ambassade de la Grande Bretagne informa la Conférence des Ambassadeurs que le Gouvernement britannique « sans faire valoir, en ce qui concernait, des revendications spéciales relativement au statut futur de l'Albanie, n'était disposé, pour cette même raison, à reconnaître aucun intérêt spécial en Albanie au profit d'un autre pays »<sup>128</sup>. Il ne s'agit pas d'une tentative faite pour porter un coup à la France. L'intervention du gouvernement de Londres à la Société des Nations est motivée avant tout par les propres intérêts de la Grande Bretagne. Déjà au printemps de 1921, les représentants d'un certain nombre de firmes britanniques se rendent en

---

<sup>125</sup> AMAE, S.D.N., n° 1955, Albanie. Dossier général, 1923, mars- 1927, novembre, p.99-107, Note pour le Président du Conseil, A.S. de la déclaration du 9 novembre 1921 sur l'Albanie

<sup>126</sup> *Idem*

<sup>127</sup> *Idem*

<sup>128</sup> *Idem*

Albanie pour y conclure des accords de concessions avantageux pour leur pays. C'est le début de la lutte pour le pétrole albanais.

L'affaire albanaise devenait ainsi l'origine d'un conflit anglo-italien auquel le Gouvernement français, pour sa part, n'avait aucun désir de se mêler. On était, en effet au lendemain des violents incidents qui, à la fin de 1920, et comme conséquence de l'affaire de Fiume, avaient envenimé les relations franco-italiennes. Les français souhaitent l'apaisement, ils souhaitent aussi donner à l'Italie quelques satisfactions tenant compte des promesses du Traité de Londres. À Paris on adopta donc une attitude particulièrement conciliante à l'égard des revendications italiennes, comptant sur l'opposition anglaise pour les maintenir dans de justes limites.

Le 29 juillet 1921, le comte Bonin-Longare soumettait à Briand un projet de formule qui peut se résumer comme suit :

a) l'Italie compte sur la collaboration alliée pour assurer la réalisation d'une Albanie vraiment indépendante ;

b) l'Italie, étant la puissance la plus intéressée au sort de l'Albanie, a le devoir de veiller à la constitution effective de l'État albanais qui est pour elle une garantie de sécurité dans la base adriatique ;

c) l'Italie doit veiller à ce qu'il ne puisse résulter de la création d'une Albanie indépendante une situation avantageuse pour les tierces puissances en opposition avec les intérêts du peuple albanais et, par conséquent, avec les intérêts de « sa défense dans l'Adriatique inférieure qu'elle entend garantir par sa politique albanaise »<sup>129</sup>.

Après avoir pris connaissance de cette formule, Briand déclara à l'ambassadeur de l'Italie qu'en ce qui le concernait et sous réserve de certaines corrections de forme, le Gouvernement français n'avait pas d'objections à élever contre ce projet.

Une négociation anglo-italienne s'engagea alors. La résistance de Lord Curzon portait sur deux points : d'une part, il s'opposait à toute formule reconnaissant à l'Italie un intérêt spécial dans l'affaire albanaise ; d'autre part, il ne voulait pas se prêter à une prolongation de l'occupation par l'Italie de l'île de Saseno qui commande la Basse-Adriatique. Par conséquent, l'affaire de Saseno fut considéré comme une affaire strictement italo-albanaise ; quant à la situation de l'Italie en Albanie, la première se résigna à voir reconnaître seulement ses intérêts stratégiques qu'elle ne pourrait invoquer qu'en cas de violation des frontières albanaises. C'est sur ces bases que fut arrêté, le 28 septembre 1921, le texte de la déclaration qui, finalement, fut

---

<sup>129</sup> Idem

signée le 9 novembre suivant, en même temps que la décision fixant le tracé des frontières albanaises.

Il faut le dire que le Gouvernement français a eu dans cette discussion une attitude volontairement effacée et il s'en est toujours remis au Gouvernement anglais de limiter les appétits italiens. La France ne s'est d'ailleurs pas opposée à la première formule italienne qui reconnaissait à l'Italie des droits spéciaux. Elle a toujours souligné la nécessité de tenir compte des intérêts légitimes des voisins de l'Albanie.

### C. La France et les revendications grecques

Avec la Grèce, la question était encore plus compliquée et exemplaire des difficultés du passage d'un Empire ottoman pluriethnique, où la définition des communautés passait par le critère religieux, à un État-nation monolithique.<sup>130</sup>

Le point de vue grecque est exprimé par Nicolas Politis au cours d'une conversation avec le général Salle, le commandant des troupes françaises dans la région de Kortcha :<sup>131</sup> « La Grèce réclame Korytza et Argyrocastro en vertu du principe des nationalités, la population de race hellénique constituant la grande majorité dans cette région. (...) Mais la Grèce a un intérêt capital à ce que sur sa frontière il y ait un État organisé et à ce que les inconvénients résultant de l'organisation des clans soient supprimés. La solution consisterait à organiser l'Albanie d'après le système des cantons suisses. Cette fédération serait placée sous le contrôle d'une commission internationale.

Quant à ce qui concerne le gouvernement italien, les visées impérialistes qui inquiétaient (...) l'opinion publique grecque, ne seraient plus aussi unanimes à Rome (...) à ne vouloir obtenir pour l'Italie que le strict nécessaire pour assurer sa suprématie dans l'Adriatique, c'est-à-dire la possession de Valona avec un étroit hinterland de façon à faire de cette ville un second Gibraltar. Réduits à ces propositions, les desseins de l'Italie paraissent légitimes (...) et ils ne sauraient être contrecarrés par la Grèce. »

Avec la Grèce « aucun engagement d'aucune nature n'a été pris »<sup>132</sup> et la France donne tout son appui à la SDN qui envoya une commission d'enquête dont les rapports sont remarquables.<sup>133</sup> La France reste neutre dans le différend greco-albanais, mais sa neutralité est plutôt favorable à la Grèce. Elle ne donne pas d'avis positif à une mission albanaise de se rendre en France et en Suisse, dans le but de contrebattre l'activité de la mission hellénique qui travaille pour la rattachement à la Grèce de l'Épire du Nord.<sup>134</sup>

---

<sup>130</sup> Les Grecs fondaient depuis longtemps leurs revendications territoriales sur l'identification de la nationalité grecque avec la religion orthodoxe.

<sup>131</sup> AMAE, Europe 1918-1929, Albanie n° 46, Dépêche de Billy, ministre de France en Grèce à Pichon, le 29 juin 1918, A.S. Corytza ; point de vue grec dans la question albanaise.

<sup>132</sup> Ibidem, Berthelot à Bonin, 28 août 1918, A.S. de la каза de Koritza

<sup>133</sup> J.J. Sederholm, Rapport de la commission d'enquête en Albanie, SDN, Genève, 6 avril 1923

<sup>134</sup> AMAE, Europe 1918- 1929, Albanie n° 46, Dépêche de Commandement en Chef des Armées Alliées en Orient, Salonique, le 19 décembre 1918, p. 60

#### D. La France et les revendications albanaises

La voix de l'Albanie n'est pas entendue à Paris. Il est bien clair que pour le Quai d'Orsay, l'Albanie de 1920 n'est pas juridiquement l'État d'Albanie tel qu'il a été créé en 1913-1914. Cet État a disparu aux yeux des dirigeants français. Les termes du traité de Londres de 1915 sont incompatibles avec l'existence de l'Albanie telle qu'elle avait été établie et telle que les frontières en avaient été fixées en 1913. Le traité de frontières du 10 août 1920, signé par les principales puissances alliées et certaines autres puissances, prouve péremptoirement qu'aux yeux des signataires, il n'y avait pas à ce moment de frontières albanaises existantes. « L'article 4 dit que les frontières de l'État serbe-croate-slovène avec l'Italie et *au sud* doivent être ultérieurement déterminées. »<sup>135</sup> Si la frontière albanaise de 1913 avait été reconnue comme existante, cela aurait dû être spécifié dans cet article.

Le gouvernement français ne désire pas avoir en Albanie une politique particulière. Il n'entend agir que d'accord avec ses alliés. C'est pourquoi la France rejette les propositions de Midhat Frasheri, le président de la Délégation albanaise à Paris. « Le représentant albanaise demande :

- 1) la reconnaissance de son gouvernement par le gouvernement français ;
- 2) l'envoi d'un représentant diplomatique français en Albanie ;
- 3) l'envoi du commandant Mortier, officier qui connaît très bien le pays, pour organiser la gendarmerie albanaise ;
- 4) l'envoi d'autres fonctionnaires français. »<sup>136</sup>

Pour la France, l'entrée de l'Albanie dans la S.D.N. n'impliquait pas la reconnaissance de son gouvernement. « L'acte de Genève avait une signification vis-à-vis de l'Albanie, en tant que nation, mais ne pouvait avoir de conséquences sur la politique des Puissances à l'égard du gouvernement albanaise »<sup>137</sup>.

En effet, pour les Français, le pays c'était une zone où les Grandes Puissances sont entièrement légitimées d'être présentes. C'est pour cela que Paris se prononce en faveur d'une diplomatie traditionnelle représentée par l'organisation d'une conférence des ambassadeurs.

La décision de la Conférence des Ambassadeurs normalise la situation internationale de l'Albanie qui, à l'automne 1921, est reconnue de jure par un certain nombre de pays, parmi lesquels la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Royaume

---

<sup>135</sup> Ibidem, Albanie 1, Notice sur l'Albanie, copie du 31 décembre 1920, n°120

<sup>136</sup> Ibidem, SDN n.1954, Note de M. Laroche en date du 14 février 1921, A.S. au sujet de l'Albanie

<sup>137</sup> Idem

Serbo-Croato-Slovène, qui établissent avec le nouvel État des relations diplomatiques.<sup>138</sup>

**CONCLUSION** Le sort de la petite Albanie n'intéresse le gouvernement français que dans la mesure où il constitue l'un des aspects du problème Adriatique, et une pomme de discorde entre trois des pays vainqueurs : l'Italie, le Royaume Serbo-Croato-Slovène et la Grèce. À la Conférence de la Paix, la France devint co-auteur d'une série d'initiatives, de propositions et de mémorandums qui poursuivent un seul et unique but : accélérer dans la mesure du possible la solution du problème de l'Adriatique, et satisfaire les prétentions des Alliés. La France, certes, a été le premier État à reconnaître officiellement, le 2 juin 1919 la création du Royaume Serbo-Croato-Slovène, mais elle ne s'engageait pas pour autant à soutenir sans réserve ce pays contre l'Italie et Albanie. C'est en exécution de cette ligne de conduite que la France n'a pas fait d'objection à l'admission de l'Albanie à la Société des Nations. L'espoir du gouvernement de Belgrade d'obtenir un appui de Paris pour sa politique albanaise s'effondre. Les rapports étroits entre les deux pays ne signifient nullement que la France se permettrait d'appuyer une agression manifeste et prouvée contre un État membre de la SDN. Le fait que la position de neutralité adoptée par la France se trouve être objectivement dans l'intérêt de l'Italie, est une question toute différente. Cette ligne de conduite, apparemment, exerce aussi son influence sur les alliés de Belgrade dans la Petite Entente, puisque le ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, Edouard Benes, donne aux autorités yougoslaves des conseils de modération. Conséquences concrètes de sa position, la France favorise l'accession de l'Albanie au statut d'État indépendant, tout en y assurant à l'Italie de très importants avantages. L'intérêt de la France est que l'Albanie reste indépendante et ne devienne pas la cause de complications dangereuses. C'est pour cela que les autorités françaises donnent leur soutien aux recommandations du colonel Ordioni, le représentant de la France dans la Commission internationale de délimitation des frontières de l'Albanie.<sup>139</sup> Pourtant, Poincaré, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, sensible aux arguments de Belgrade, fait pression pour que la frontière fasse de la monastère Saint Naoum un lieu yougoslave(1923). Il convient d'ajouter qu'un certain nombre d'affaires économiques intéressent le gouvernement français ainsi qu'il sera indiqué dans un des chapitres suivants.

#### *Les relations diplomatiques franco-albanaises, 1921-juin 1940*

Jusqu'au 1927 la France n'a été représentée auprès de la jeune République que par un chargé d'Affaires. Cela tient à ce qu'en 1922, le Gouvernement de Tirana avait cru devoir refuser son agrément à Léon Krajewski<sup>140</sup>, désigné pour représenter la France en Albanie, et ceci en raison des missions remplies pendant la guerre auprès

---

<sup>138</sup> Ibidem, Dossier 25. Accords internationaux dans lesquels Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie. 1918-1929, p.138 ; Voir l'annexe n.7

<sup>139</sup> Cf. la carte n. 8

<sup>140</sup> Ibidem, Dossier n° 3, Note pour le Président du Conseil de 5 janvier 1922

d'Essad Pacha<sup>141</sup>, sur les instructions du Gouvernement français. Aristide Briand, alors ministre des Affaires étrangères, estimait que l'attitude du nouvel État était au moins étrange, avait tenu à lui marquer son mécontentement en s'abstenant de désigner un titulaire pour le poste du ministre à Tirana.<sup>142</sup>

Le gouvernement albanais sembla avoir compris le motif de cette expectative puisqu'il laissa s'écouler plus de deux mois avant de solliciter le gouvernement français sur l'envoi d'un représentant. Cette démarche a été effectuée, le 25 janvier 1923, par le président de la Délégation albanaise, auprès du directeur des Affaires politiques, de Peretti. Il fut alors décidé de donner le titre de chargé d'affaires à consul français de Scutari, Béguin-Billecocq. Mais son départ pour rejoindre son poste pose des problèmes de sûreté pour sa correspondance. En plus, il se trouve dans une position matérielle modeste et il a été très éprouvé par la guerre. Ses biens meubles personnels, ainsi que les meubles de la chancellerie ont été dispersés et la plupart brûlées pendant l'occupation autrichienne. Dans un télégramme envoyé au Département, Béguin-Billecocq exposait sa situation à son arrivée :

« Je me trouve dans l'obligation de remonter entièrement le consulat. Je n'ai trouvé ici un abri que grâce à l'extrême obligeance de M. Briot, ingénieur français, qui a mis à ma disposition une partie de sa maison. »

Le représentant de la France continua de résider à Scutari, ce qui rendait difficile ses rapports avec le gouvernement installé à Tirana. À Scutari, il était beaucoup trop éloigné du Gouvernement. À l'époque, les trajets ne pouvaient se faire qu'en automobile et, comme les routes étaient mauvaises, il fallait une journée pour aller de Scutari à Tirana. Quand Béguin-Billecocq avait une communication urgente à adresser au gouvernement albanais, il était obligé de le faire par l'intermédiaire du préfet de Scutari. « Celui-ci la faite ou ne la fait pas, et, en tous cas, il y a là une grande perte de temps. » Ce ne fut cependant qu'en mars 1925 qu'il fut autorisé à louer dans la capitale une maison où il s'installa quelques semaines plus tard. Il y avait cependant des inconvénients sérieux à ce que la France ne fut représentée en Albanie que par un chargé d'affaires, alors que la plupart des autres Puissances avaient à Tirana des ministres. Dès 1921 les Italiens ont transformé leur Commissariat à Durazzo une légation et, ils ont aussi un gérant au Consulat de Scutari. La même année, les Anglais, viennent de demander au gouvernement de Tirana son agrément pour la nomination de leur représentant.

### *La politique économique du gouvernement français en Albanie et les initiatives particulières*

---

<sup>141</sup> Essad Pacha Toptani (1863-1920). Ministre du prince de Wied, il est rapidement exilé en Italie et s'installe de nouveau dans le centre de l'Albanie où il règne en maître. Il part en 1916 pour Londres puis à Paris où il est assassiné en 1920 par un étudiant albanais. Hutchings, Historical Dictionary

<sup>142</sup> AMAE, Europe 1918-1940, Albanie n° 1, Dépêche n° 581 du 20/12/1923, a. s. de l'Albanie

Dans les premières années qui ont suivi la défaite des Puissances centrales en 1918, la France a été présente militairement en Albanie. Elle a eu une zone d'occupation bien définie à Kortcha, au sud-est du pays. Dans la partie septentrionale la France assurait le commandement d'une force internationale (franco-italienne). La remise de la question albanaise par le Conseil de la Société des Nations à la Conférence des Ambassadeurs, a permis à la France de jouer un rôle essentiel dans la (re)constitution territoriale et politique de l'Albanie. On ajoute aussi que la France était présente dans tous les pays avoisinants de l'Albanie, ce qui pourrait, au moins théoriquement, influencer leurs politiques irrédentistes.

Une question se pose : les Français ont-ils tiré parti de cette situation politique et militaire avantageuse pour développer leur présence en Albanie ? La réponse est affirmative mais la situation de l'Albanie, en quelque sort singulier en Europe, a déterminé le gouvernement français de développer un intérêt diffus, non-conceptualisé. Il y a une volonté de la part du gouvernement français d'être présent dans l'économie albanaise. On retrouve même en Albanie cet impérialisme du pauvre duquel parle Georges Soutou pour définir d'une manière plastique les tentatives d'origine gouvernementale d'imposer la présence des capitaux français à l'étranger.<sup>143</sup>

Comme source nous avons employé principalement les Archives diplomatiques, les fonds de la Correspondance politique et commerciale qui permettent d'apprécier les participations françaises et leur poids dans l'économie albanaise naissante.

### *La politique culturelle de la France en Albanie*

On parle couramment français dans la région de Kortcha.

1. Le laboratoire de bactériologie a été installé à Durrës sous la direction du Dr B. Dauby. Il comprend un service d'analyse bactériologique médicale et vétérinaire ; un service d'analyses biologiques (réaction de Wassermann et réactions analogues) ; un service de vente de sérums et vaccins.

2. L'école des infirmières a été organisée par la Ligue de la Société de la Croix Rouge, à la demande du directeur de la Croix Rouge albanaise. Elle est dirigée par Mlle Gabrielle Lavergne. Cette école date de 1926. Le programme de l'enseignement adopté est celui des écoles françaises d'infirmières de Paris. L'enseignement s'y fait en français et des bourses seront accordées par la Ligue pour envoyer, chaque année, à Paris, les deux meilleures élèves qui auront passé l'examen final de première année. La durée des études est de 4 ans.

Par l'intermédiaire de ses œuvres, la France exprime sa volonté d'être présente en Albanie et d'avoir des postes importants d'observations :

---

<sup>143</sup> Georges Soutou, L'impérialisme du pauvre, op.cit., p.220



1) les lycées nationaux de Kortcha et d'Argyrocastro, rattachés à l'organisme de la Mission Laïque, (re)fondés par la France en 1920.<sup>144</sup> Ce sont les deux seuls lycées existants dans le pays<sup>145</sup> ;

2) la Mission archéologique française dirigée par Léon Rey, créée en 1923.<sup>146</sup> Elle consacre son activité à l'exploration de l'antique Apollonie (l'actuelle Pojani). Le résultat des fouilles a permis de constituer une collection archéologique dont toutes les pièces ont été remises au Musée de Tirana, mais surtout au Musée de Fieri. Pour faire connaître ses résultats la mission donne des conférences avec projections, dans les principales villes albanaises<sup>147</sup> ;

3) la Commission Auxiliaire de Contrôle créée le 7 avril 1924. Cette commission composée placée sous la présidence de Béguin-Billecocq, le représentant de la France, assurait bénévolement les rapports entre la S.D.N., le Gouvernement albanais et les plus pauvres habitants de la Préfecture de Scutari. Elle voulait bien notamment assurer un contrôle sur la distribution du maïs fourni par la S.D.N..<sup>148</sup>

### La communauté albanaise de France

Sur les dizaines de milliers de travailleurs albanais qui ont quitté leurs terres au cours de la Première Guerre mondiale et après, seuls quelques centaines s'installent en France. C'est dans le département de la Seine, où il compte environ 300 pour la plupart des ouvriers occupés dans différentes entreprises métallurgiques, qu'apparaît le premier noyau important de cette communauté. Une vingtaine d'entre eux sont des étudiants et fréquentent des diverses facultés. Au début des années "20 « il n'existe

---

<sup>144</sup> Cf. Xavier de Courville, « L'histoire du Lycée de Korça/ Historia e Liceut të Korçës », op.cit., p. 10-27

<sup>145</sup> AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 1, Dépêche n° 581 de Belgrade, le 23.12.1920, Le Ministre de France à S.E. M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, n° 19-20

<sup>146</sup> Cf. Léon Rey, « L'activité de la Mission Archéologique Française en Albanie / Aktiviteti I Misionit Arkeologjik Frëng në Shqipëri », Ibidem, p. 28-30

<sup>147</sup> La composition de la Commission des fouilles d'Albanie est la suivante : « Présidant : M. Justin Godart, sénateur, ancien Ministre. Membres : M. Jacques Bourcart, chef des travaux à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; Paul Boyer, Administrateur de l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes ; René Cagnat, Membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Gustave Fougères, Membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Edmond Pottier, Membre de l'Institut, Conservateur honoraire des Musées Nationaux ; Salomon Reinach, Membre de l'Institut, Conservateur du Musée des Antiquités Nationales de St. Germain en Laye ; Léon Rey, Directeur de la revue Albania. Membres de droit : M Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur ; Gaston de Bar, Sous-Directeur, chef du 2<sup>ème</sup> Bureau de la Direction de l'Enseignement Supérieur. » Albania. op.cit., 2/1927, p. 11

aucune organisation politique albanaise et les membres de cette colonie, qui en général mènent une existence régulière, ne participent à aucune agitation. »<sup>149</sup>

Mais après la chute du régime Noli certaines d'entre eux, en raison des attaches qu'on leur prête avec la III<sup>ème</sup> Internationale, se sont désignés à l'attention des autorités françaises. Ce sont :

- Stavro VINJAHU, ex-ministre de la Justice dans le gouvernement de Fan Noli
- Bahi OMARI, ex-député révolutionnaire albanaise, plus modéré que le premier

Ces deux hommes politiques qui s'étaient enfuis de leur pays lors de la contre-révolution du 26 décembre 1924, à la suite de laquelle a été fondée la République Albanaise, furent condamnés à mort par contumace. Même si le nouveau régime installé à Tirana a décidé de les gracier ils en continuent pas moins à résider à Paris d'où ils se tiennent en relation avec Noli, qui, avec un bon nombre de ses partisans a fondé à Vienne, en Autriche, une organisation révolutionnaire qui intrigue contre le gouvernement d'Ahmed Zogou, Le Comité Bolchevik albanais.

- Emmanuel LEKKAS, arrêté par la police française au début de novembre et signalé par le chargé d'affaires d'Albanie comme un agent de VINJAHU. Il a été interné à l'asile Sainte-Anne, le 12 novembre 1926.

Plus tard on rencontre même un Comité Bolchevik albanais de Paris.<sup>150</sup> L'attention des autorités françaises est particulièrement appelée sur les suivants : Halim XHELO, Bequi VALTER, Abedin BENÇA, Laçe BOLENA, Hassan VANGJELI et sur les deux traiteurs Querim VERMIKU di « Musa » et NECHET, « qui bien que sans ressources ont chacun pu acheter à Saint-Ouen un café où ils hébergent leurs compatriotes.

1935-1936. En France, la communauté albanaise de Lyon faisait publier un journal « Populli » et « Sazani » qui eut peu d'impact en Albanie.<sup>151</sup>

#### ANNEXES

##### Liste des puissances ayant reconnu l'État albanais

(jusqu'au 11 juillet 1922)

France.....	9
novembre 1921	
Angleterre.....	9
novembre 1921	

---

<sup>148</sup> AMAE, SDN, n.1957, Convention entre la Commission Auxiliaire de Contrôle et M. Eugène Pittard, délégué de la SDN, Scutari le 13 avril 1924.

<sup>149</sup> AMAE, Dossier 64, I

<sup>150</sup> Ibidem, p. 264-267

<sup>151</sup> Yves WOIRIN, Le Liban, l'Albanie dans l'espace méditerranéen, Paris, Barré-Dayez Éditeurs, 1978, p. 49

Italie.....	9
novembre 1921	
Japon.....	9
novembre 1921	
Belgique.....	10
décembre 1921	
Autriche.....	18
février 1922	
Finlande.....	27
février 1922	
Luxemburg.....	1 <sup>er</sup>
mars 1922	
Suisse.....	8 mars
1922	
Bulgarie.....	24
mars1922	
Le Royaume SHS.....	25 mars
1922	
Danemark.....	12
avril 1922	
Suède.....	13
avril 1922	
Norvège.....	
6 mai 1922	
Hongrie.....	
9 mai 1922	
Allemagne.....	19
mai 1922	
Portugal.....	28
mai 1922	
Pays-Bas.....	30
mai 1922	
Grèce.....	
26 juin 1922	

Source : AMAE, Série Z Europe(1918-1940), Albanie (1918-1929), Dossier 25.Accords internationaux dans lesquels Albanie est signataire. Textes concernant le statut de l'Albanie.1918-1929, p.138

Le corps diplomatique français en Albanie (1916-1926)

1914-1917 Vicomte Joseph de Fontenay (1864-1946).  
Ministre en Albanie de 1914 à 1917.

- 1918            André Gilbert. Chargé de la Légation, en mission à Salonique.  
                   Léon Krajewski. Délégué depuis 1913 à la Commission internationale de contrôle en Albanie.  
                   1920-1923    Jean Béguin-Billecocq. Consul, chargé du vice-consulat à Scutari d'Albanie  
                   1922-1925    Henri Guys. Chancelier.  
                   1923-1925    J. Béguin-Billecocq. Chargé d'affaires.  
                   Spendjopoulo. Agent consulaire.
- 1926            Jéhan de Johannis. Chancelier (non-installé)

Source : *Annuaire diplomatique et consulaire*

### Notices biographiques

Gilbert (Jean) : né le 9 août 1866 ; licencié en droit ; stagiaire, décembre 1892 ; à Barcelone, janvier 1894 ; élève consul à la Direction des consulats, 18 décembre 1894 ; consul suppléant, 20 octobre 1897 ; chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire à Montevideo, 5 novembre 1897 ; secrétaire d'ambassade de 3<sup>e</sup> classe (pour prendre rang du 20 octobre 1897), 17 mars 1899 ; officier d'académie, 27 mars 1899 ; chargé d'affaires à Buenos Aires, 30 juillet-7 octobre 1899 ; secrétaire à Montevideo, 29 mars 1900 ; chargé d'affaires, 16 juin 1900-1<sup>er</sup> mai 1901 ; secrétaire de 2<sup>e</sup> classe, 3 janvier 1901 ; attaché à la direction des affaires politiques, 2 octobre 1901 ; chef du cabinet du résident général à Tunis, 16 avril 1902 ; chevalier du Mérite agricole, 1<sup>er</sup> août 1902 ; délégué du ministre des Affaires étrangères au Congrès international de géographie, Tunis avril 1904 ; attaché à la direction politique, 31 décembre 1904 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 juillet 1905 ; à Madrid, 8 janvier 1907 ; officier de l'Instruction publique, 4 janvier 1908 ; secrétaire de 1<sup>ère</sup> classe à la disposition du gouvernement tunisien, 20 décembre 1908 ; à Stockholm, 7 février 1911 ; premier secrétaire à Berne, 5 février 1913 ; chargé de la légation de France en Albanie, 15 septembre 1917 ; ministre plénipotentiaire de 2<sup>e</sup> classe ; envoyé extraordinaire et plénipotentiaire à Santiago du Chili, 4 juin 1918 ; à la disposition, 13 octobre 1919.

Béguin- Billecocq (Jean), né le 20 février 1875 ; diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes élève dragoman au Caire, le 9 février 1899 ; détaché à Djeddah et Yambo, 17 février- 8 mai 1901 ; interprète de 3<sup>e</sup> classe, 21 décembre 1903 ; gérant du consulat de Mascate, 12 juillet 1904-23 octobre 1905 ; interprète-chancelier à Trébizonde (non-installé), 17 novembre 1904 ; médaille d'honneur en argent pour les épidémies de choléra (Djeddah, le Caire, Mascate, 1902-1904), janvier 1905 ; interprète de 2<sup>e</sup> classe pour prendre rang du 22 décembre 1906, 1<sup>er</sup> juillet 1906 ; officier d'académie, 1<sup>er</sup> mars 1907 ; interprète de 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> août 1910 ; chargé du vice-consulat de Scutari d'Albanie, 23 février 1914 ; inscrit dans le cadre des vice-consuls (pour prendre rang du 1<sup>er</sup> août 1910), 6 mars 1914 ; détaché au consulat général à Constantinople, 10 mars 1919 ; consul de 2<sup>e</sup> classe, 20 août 1919 ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 septembre 1920.

Source : *Idem*

Guys (Henri Albert Etienne), né le 10 avril 1884 ; diplômé de l'École des langues orientales vivantes ; élève-interprète à Téhéran, 2 août 1912 ; à Smyrne, 25 janvier 1919 ; drag man, 4 février 1919 ; placé hors cadre à la disposition du haut commissariat en Syrie, 1<sup>er</sup> janvier 1920 ; replacé dans le cadre des chanceliers et nommé à la chancellerie du consulat général en Albanie, 9 janvier 1922.

Source : *Idem*

Jéhan de Johannis ( Édouard-Octavien-Alexandre-Joseph-Marie), né le 11 juin 1856 ; officier d'académie, 4 avril 1914 ; commis. de chancellerie à Rome, 10 janvier 1917 ; à Madrid, 24 février 1918, à Séville, 7 avril 1919 ; à Carthagène, 23 octobre 1919 ; chargé des fonctions de secrétaire-archiviste à Mexico, 20 mai 1920 ; à Budapest, 28 août 1920 ; gérant du vice-consulat de Guadalajara, 10 novembre 1920 ; à Carthagène, 5 janvier 1921 ; chargé de la chancellerie à Mexico, 19 mai 1921 ; à Panama, 6 juillet 1921 ; chargé de la chancellerie détachée de Colon, 18 août 1922 ; officier de l'instruction publique, 31 janvier 1924 ; chargé des fonctions de son grade à Séville, 2 août 1924 ; chancelier à dater du 6 janvier 1925, 15 décembre 1925 ; à Tirana (non-installé), 31 janvier 1926.

SOURCE : *Annuaire Diplomatique, 1926*

Le corps diplomatique albanais en France (1916-1925)

Légation d'Albanie en France ( 8, avenue Camoens, Paris, XVI<sup>e</sup>)

1923 M. Mehmed KONITZA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire

( nommé le 1<sup>er</sup> mars 1923)

M. Demetre BERATI, chargé d'affaires par intérim

1925 (157, rue de la Pompe, Paris, XVI<sup>e</sup>)

M. Ilias Bey VRIONI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire

( dès le 17 juillet 1925)

M. Malik Bey LIBOHOVA, le 1<sup>er</sup> secrétaire

Source : *Annuaire Diplomatique et Consulaire, 1923 et 1926)*

Notices biographiques des diplomates albanais

KONITZA (Mehmed), né en 1881. Il assuma différents postes consulaires dans l'administration ottomane à Trieste, Fiume, Sulina, Corfou, Varna, etc. Après l'indépendance albanaise, il fut chef de la délégation de la Conférence des ambassadeurs à Londres, chargée de déterminer les frontières de l'Albanie. Ministre à Londres, 1922 ; ministre à Paris, 1923 ; délégué à la Conférence de la Paix ; ministre des Affaires étrangères ; ministre à Washington, 1926.

Source : *Dictionnaire Diplomatique, p. 559*

BERATTI (Demètre), né en 1886. Secrétaire de la délégation albanaise à la Conférence de la Paix de Paris, 1919-1921 ; ministre de l'Économie nationale, 1934-1936 ; ministre à Rome, 1938.

Source : Ibidem, p. 89

LIBOHOVA (EKREM), né en 1882. Il fit partie de l'équipe gouvernementale d'Ismail Kemal et du premier gouvernement albanais. Ministre à Rome, 1919 et 1924-1925. Ministre de la Cour, 1928-1933. Ministre en France et en Belgique, 1933-1937. Ministre des Affaires étrangères, 1937-1938. Membre de l'Académie Diplomatique Internationale, 1933.

Source : Ibidem,

Liste des représentants albanais à l'étranger

1. M. Mehmed KONITZA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, 8 Onslow Gardens ;
2. M. Djemil DINO, secrétaire de légation à Paris, 16 rue Lord Byron;
3. M. Konstantin TASHKO, consul d'Albanie à New York, 28 East 28<sup>th</sup> street ;
4. M. Tevfik MBORJA, secrétaire de légation à Rome, 30 Lungetevere Mellini;
5. M. Benoit BLINISHTI, Directeur du secrétariat permanent d'Albanie près de la Société des Nations et Consul général d'Albanie à Genève, Hôtel de Russie ;
6. M. André KATUNDI, secrétaire de légation à Belgrade, 5 Frizronska Ulica ;
7. M. Nezir LESKOVIKU, Directeur du Bureau des passeports albanais à Constantinople, Turqia Han, Sirkedji ;
8. M. Pekmezi, Consul d'Albanie à Vienne, 30 Yosfstädterstrasse ;
9. M. Basil DOGANI, Consul Général Honoraire à Bucarest, Banque de Crédit roumain ;
10. M. Lec KURTI, Consul d'Albanie à Bari, 124 Corso Vittorio Emanuele ;
11. M. Ali ASLLANI, Consul d'Albanie à Trieste, 4 Via Belpoggio ;
12. M. Victor PLUMBI, Directeur du Bureau des Passeports Albanais par intérim à Sophia, 40 Boulevard Macédoine ;

SOURCE : *Le Journal Officiel de Tirana* du 19 novembre 1922 apud AMAE, Europe, Albanie 3, Dépêche n° 88, Scutari, le 8 décembre 1922, Béguin-Billecocq, chargé d'affaires à Poincaré, a.s. Représentants et Agents Albanais à l'étranger